

ANNEXE
à la «lettre ouverte»



Correspondance échangée
avec les membres
de la Fraternité Saint-Pie X

«Gardez-vous du levain des pharisiens qui est hypocrisie», disait Notre-Seigneur (Mt XII,1). Comment ? En agissant dans la lumière. «Il n'y a rien de secret qui ne doive être découvert, ni rien de caché qui ne doive être connu. Car, ce que vous avez dit dans les ténèbres, on le dira dans la lumière; et ce que vous avez dit à l'oreille, dans les chambres, sera prêché sur les toits» (Lc XII, 2-3).

Vous trouverez ici les principales lettres que j'ai échangées avec certains d'entre vous.

D'aucuns se demanderont s'il était nécessaire de les publier, vu qu'elles étaient privées.

J'ai hésité longtemps. Mais la résistance se pourrissant à force de silence, j'ai décidé de les rendre publiques à l'exception de celle pour laquelle son auteur m'avait demandé la discrétion.

N'oubliez pas qu'il s'agit uniquement de sauver la résistance catholique, en faisant comprendre, à ceux qui le veulent bien et avant qu'il ne soit trop tard, qu'elle est trahie par le mensonge de beaucoup.

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé Paul AULAGNIER
92150 SURESNES Cedex.

Tours, le 05. 07. 88

Monsieur l'Abbé,

Je vous prie de m'excuser de venir vous relancer une fois de plus. Je dois partir le 11 juillet pour trois semaines et je pense qu'il faudrait que je vous rencontre auparavant. Je vous l'ai dit, comme vous, je n'ai pas d'autre but que le service de l'Eglise. De plus, permettez que je vous le redise, je n'ai nullement l'intention de vous imposer mes façons de voir. Je ne désire qu'une chose, m'entretenir avec vous. Les sacres du 30 juin ont créé une situation qui nous concerne tous. Or je ne voudrais pas être amené à prendre une position qui puisse vous gêner ou vous desservir en quoi que ce soit. Je pense au contraire que le moment est venu de faire cesser certaines oppositions et même, pourquoi pas, de nous concerter pour dénoncer, chacun avec notre charisme, la manoeuvre entreprise par l'église conciliaire pour détacher de vous et tenter de récupérer les hésitants qui vous suivent encore.

On m'a dit que vous rentrerez chez vous dans la journée de jeudi. Dans la soirée du 7 ou la journée du 8, voudriez-vous m'appeler à Tours ? Si vous n'y arrivez pas, sachez que, si Dieu le veut bien, je serai à Forges-lès-Bains (près de Limours dans l'Essonne) dans la journée de samedi 9. Arrivez, si vous le pouvez, entre 11 et 14 heures. Vous verrez notre propriété (13, rue d'Adélaïde) et nous pourrons parler une petite heure.

Au plaisir de vous rencontrer, je vous salue bien et vous prie de croire en mes meilleurs sentiments.

Père N. barbara

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé Paul AULAGNIER

Tours, le 8 juillet 1988

Cher Monsieur l'abbé,

Merci pour votre visite d'hier, à Forges, et pour votre accord de principe concernant une rencontre à plusieurs en vue d'étudier sérieu

sement la situation présente et les moyens à prendre pour servir toujours plus efficacement l'Eglise.

Dans un premier temps nous pourrions nous réunir à quelques uns (vous, l'abbé Laguérie, l'abbé Lucien et moi-même) pour décider uniquement deux choses : 1°/ le lieu, la date de la réunion d'étude projetée et les personnes qu'il faudrait y inviter; 2°/ les sujets sur lesquels nous cherchons à nous mettre d'accord et la méthode proposée pour y arriver.

Pour cette première rencontre, je vous propose là première quinzaine d'août. Quel jour vous conviendrait mieux ?

Une fois de plus je vous assure de ma plus complète discrétion au sujet de la réunion projetée.

Encore merci, Monsieur l'abbé, pour votre compréhension; soyez assuré de mes meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.

Père N. BARBARA

FRATERNITE SACERDOTALE St PIE X
DISTRICT DE FRANCE

Suresnes, le 11 août 1988

M. l'Abbé Paul AULAGNIER

au Révérend Père BARBARA

Mon Révérend Père,

Comme je crois vous l'avoir dit par téléphone, il ne me sera pas possible de vous proposer une date de réunion avant la deuxième quinzaine de septembre. En attendant, je me permets de vous adresser copie de l'étude d'un de nos prêtres sur le sujet qui vous intéresse : le magistère ordinaire universel de l'Eglise. Dites-moi ce que vous en pensez.

Veillez croire, mon Révérend Père, à mon dévouement en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Abbé Paul Aulagnier

P.S. Je tiens à vous remercier des lettres de soutien que vous avez adressées à Mgr Lefebvre pour la journée des sacres.

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé Paul AULAGNIER

Tours, le 22 août 1988

Monsieur l'Abbé,

Votre envoi a mis une bonne semaine pour me parvenir je souhaite que dans le sens Tours-Paris ma réponse aille plus vite.

Merci de m'avoir envoyé l'étude d'un de vos prêtres ; elle ressemble fort à celle du Père Marcille et se ressent du même travers. Elle n'est pas une étude SUR le magistère mais CONTRE le magistère. Son auteur cherche incontestablement à prouver que le magistère n'est pas nécessairement infaillible, comme le pensent naïvement certains. Mais que tout en étant infaillible dans certaines circonstances, plutôt rares, il peut errer habituellement et demeurer malgré tout le magistère de l'Eglise.

Monsieur l'Abbé, nos pères commençaient toujours leurs discussions par un status quaestionis. Puisqu'il s'agit de nous mettre d'accord sur la valeur contraignante du Magistère de l'Eglise, ne pensez-vous pas que, pour cette enquête, il serait honnête d'interroger ce magistère afin d'apprendre par lui-même ce qu'il prétend être ? «Quis es ? Quid dicis de teipso ?»

L'auteur de votre étude a pris la peine d'interroger même les «anticéens» (pourquoi pas les «anté-diluviens» puisque depuis l'origine de l'humanité Dieu parle aux hommes par des prophètes ?) et dans ses 70 pages, pas une seule fois il n'a donné la parole à l'intéressé. Comment n'a-t-il pas songé que le magistère avait peut-être quelque chose à dire de lui-même. C'est là l'erreur de la plupart de ceux qui traitent ce sujet fondamental; ils interrogent même ceux qui ont intérêt à ne pas le reconnaître, et ne s'inquiètent nullement d'interroger le magistère. Pour notre part, nous rendant compte que beaucoup trop de théologiens embrouillaient cette question plutôt que de la clarifier, nous l'avons élucidée en recourant aux documents pontificaux, c'est-à-dire au magistère, lui-même.

Le magistère est le dogme le plus fondamental de notre religion. C'est lui qui nous permet de croire tous les autres «Sans l'Eglise, disait saint Augustin, je ne croirais même pas en l'évangile». C'est en nous appuyant sur lui que nous renverserons la situation, nous plaçant du côté des accusateurs et mettant les autres dans le camp des accusés

Soyez-en persuadé, pour ma part je le suis, c'est à cause de la fausse notion qu'ils avaient du magistère que les Pères Augustin, Eugène, et autres Don Gérard ont rejoint la nouvelle église. C'est en nous appuyant sur ce même dogme, entendu «in eodem sensu eademque semper sententia» que toute la tradition catholique, que nous arriverons à confondre les imposteurs en manifestant qu'ils ne sont pas et ne peuvent pas être nos «domesticos fidei».

Pour préparer l'étude dont je vous ai parlé, essayons de nous mettre d'accord sur les points que je vais énumérer. Ils constitueront le status quaestionis dont j'ai parlé; il va sans dire que vous pourrez le compléter. Voici le mien.

- L'Eglise de Jésus-Christ est hiérarchique. Il y a les «enseignants» et les «enseignés» ou, comme dit plus justement Journet, les «enseignants» et les «croyants».

- L'Eglise enseignante comprend d'institution divine un Souverain Pontificat et un Episcopat subordonné. Eux seulement sont le magistère authentique de l'Eglise.

- Les théologiens, aides souvent précieux de l'Eglise enseignante, sont de l'Eglise enseignée. Ceux d'entre eux qui font partie du magistère, lui appartiennent au titre de leur épiscopat et non à celui de leur doctorat.

- L'enseignement de l'Eglise Romaine, qui a une priorité de juridiction sur toutes les Eglises particulières, s'impose à toute l'Eglise enseignée «Roma locuta est, causa finita».

- Dans le pape on a toujours distingué le Docteur privé et le Docteur universel; le premier seulement pouvant errer.

- Les notes théologiques concernent l'enseignement des «théologiens» (pape, docteur privé, compris) et non celui du magistère que le Christ a institué, non pour donner des opinions mais pour nous apprendre à garder tout ce qu'il a révélé.

- Les questions librement discutées dans l'Eglise cessent de l'être dès que les papes, même par leur magistère ordinaire, portent sur elles un jugement.

- L'obéissance, qui est la soumission de notre volonté à celle de notre supérieur en tant qu'il représente Dieu, puisque son pouvoir sur nous vient de Lui, est toujours inconditionnelle.

Voilà les quelques points sur lesquels il nous faut être d'accord si nous voulons arriver à une entente doctrinale. Je n'ai justifié aucun de ces points parce que pour moi ils vont de soi. Dans le cas où vous ne seriez pas de cet avis, je me ferai un plaisir de vous en fournir une justification. Sachez que je suis tout disposé à accepter toutes les suggestions et critiques que vous voudrez bien me faire. Quoiqu'en dise en page 68 l'auteur de l'étude, je pense posséder au moins ce «peu de bon sens» qui me permettra de les comprendre.

Je termine en vous rappelant que j'ai été religieux à Chabeuil. Le Père Fondateur avait l'habitude de dire : «lorsque vous avez besoin de quelque chose, adressez-vous aux personnes occupées, les autres n'ont jamais le temps de faire quoique ce soit». Voilà pourquoi, Monsieur l'Abbé, vous sachant très occupé je n'ai pas hésité à m'adresser à vous et, je me permets d'insister pour que vous vous employiez le plus possible à la rencontre proposée, vous assurant de ma prière à cette intention.

Croyez en mes meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.

Père N. BARBARA

P.S. - Voudriez-vous pressentir votre Supérieur général, l'abbé Schmidberger, et me faire savoir si je peux lui demander de m'accorder un entretien.

FRATERNITE SACERDOTALE St PIE X Suresnes, le 14 septembre 1988
DISTRICT DE FRANCE

M. l'Abbé Paul AULLAGNIER
au Révérend Père BARBARA

Mon Révérend Père,

Malgré l'entretien téléphonique que nous avons eu ces derniers jours, je tiens à vous préciser que je ne partage pas la dernière proposition que vous formulez sur l'obéissance. Vous dites que «-L'obéissance, qui est la soumission de notre volonté à celle de notre supérieur en tant qu'il représente Dieu, puisque son pouvoir sur nous vient de Lui, est toujours inconditionnelle». Cette proposition me paraît particulièrement étrange. Ne serait-ce pas dans cette conception de l'obéissance que se trouve notre différend sur la conclusion touchant le Pape ? Je me permets de vous recommander la lecture d'un article paru dans SI SI NO NO dont je vous joins ici la traduction. Je partage totalement l'argumentation de cet article et vous verrez qu'il y a des points touchant l'obéissance qui pourront peut-être vous surprendre. J'attire votre attention notamment sur la page 7 de l'article.

Nous allons publier dans FIDELITER sur le sujet du magistère une étude de la notion du magistère dans la pensée de Pie XII.

Je vous prie d'agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes meilleurs sentiments en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Abbé Paul Aulagnier

FRATERNITE SACERDOTALE St PIE X Suresnes, le 22 septembre 1988
DISTRICT DE FRANCE

M. l'Abbé Paul AULLAGNIER
au Révérend Père BARBARA

Mon Révérend Père,

J'ai lu votre lettre* avec attention. Elle est bien. Vous insistez à juste titre sur l'aspect doctrinal : on ne négocie pas avec l'ennemi tant qu'il reste avec l'esprit belliqueux, c'est-à-dire tant qu'il ne cherche pas à revenir à l'intégralité de la Foi. C'est ma position. Je m'étonne que Dom Gérard ne l'ait pas compris.

Je serai franc avec vous : n'ayant pas encore avec vous réglé toutes nos affaires, je ne puis, même si je l'approuve, recommander «la lettre du Père Barbara à Dom Gérard».

Je vous prie, mon Révérend Père, d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments en Notre Seigneur Jésus-Christ et Notre-Dame.

Abbé Paul Aulagnier

(*) Il s'agit de ma lettre publique à Dom Gérard, après son ralliement.

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé Paul AULAGNIER

Tours, le 3 octobre 1988

Monsieur l'Abbé,

J'ai bien reçu votre lettre du 22 septembre et je comprends fort bien que vous ne puissiez accepter de recommander, non seulement ma lettre à Dom Gérard, mais n'importe lequel de mes écrits aussi longtemps que nous n'avons pas réglé tous nos différends.

Vous le savez, c'est dans le but de les régler que je vous ai proposé une journée de discussion doctrinale. Vous en avez accepté le principe mais pour après septembre à cause des engagements que vous aviez déjà. Nous voici en octobre, il devrait être possible de ne pas différer plus longtemps.

Où aimeriez-vous que nous nous réunissions ? Pour ma part, je suis dans l'indifférence, votre lieu sera le mien. S'il vous plaisait de venir à Tours, je me ferais un plaisir de vous recevoir. Si vous préféreriez un de vos prieurés, ou quelque autre endroit, chez l'abbé Coache par exemple, je n'y verrais aucune difficulté.

Qui participera à cette journée ? Comme je vous l'ai dit, je pense qu'il ne faut pas que nous soyons trop nombreux si nous voulons que cette journée porte du fruit. Je vous ai proposé les abbés Lucien et Belmont qui partagent mes opinions. Pour la Fraternité, vous savez mieux que moi qui désigner. Si je puis me permettre une suggestion, il me semble que Mgr Tissier de Mallerai, qui a étudié tout spécialement la question de l'infailibilité du magistère, serait tout indiqué pour cette rencontre. Personnellement j'en serais heureux car nous pourrions bénéficier de son étude. Comme je vous l'ai dit, je n'ai pressenti personne en dehors des deux abbés qui m'accompagneront. Peut-être serait-il bien d'inviter l'abbé Coache, le supérieur des Dominicains d'Avrillé et le Père Vinson. Mais, si vous étiez d'un avis contraire, je n'y verrais aucun inconvénient. L'essentiel est que nous nous réunissions pour étudier les problèmes qui commandent notre action et au sujet desquels nous différons.

Quand pourrons-nous nous réunir ? Je pense que ce serait une erreur de retarder cette rencontre. Comme vous le savez, les sacres de juin ont modifié l'état de notre résistance. C'est pour cette raison qu'il me paraît aussi urgent qu'impérieux de considérer calmement et à la lumière de la doctrine, j'entends la doctrine de l'Eglise et non celle des uns ou des autres, les raisons qui justifient et commandent aussi bien notre résistance que les sacres qui ont été conférés et les ordinations qui doivent se continuer. Ce n'est qu'en nous appuyant sur des certitudes de foi que nous sommes en état de force malgré la faiblesse de nos moyens.

Au plaisir de vous lire et en union de prière pour le succès de cette rencontre, je vous prie de croire, Monsieur l'Abbé, en mes sentiments les

meilleurs en Notre-Seigneur et en Notre-Dame.

Père Noël BARBARA

P.S. 1. - Puis-je vous demander de me communiquer le nom et l'adresse du Prieur du monastère brésilien qui n'a pas suivi Dom Gérard ?

2.- Je n'ai toujours pas reçu les numéros de Fideliter de cet été. Je me permets de vous le rappeler.

3.- Vous avez dû recevoir le n° 3 de F.D.L.F.. Je l'ai envoyé à tous les évêques de langue française. Pour votre information, je joins à la présente photocopie de la lettre que j'ai envoyée également à chacun d'eux. «Les uns sèment, d'autres arrosent, Deus solus incrementum dat.»

FRATERNITE SACERDOTALE St PIE X Suresnes, le 18 octobre 1988
DISTRICT DE FRANCE

M. l'Abbé Paul AULAGNIER
au Révérend Père BARBARA

Mon Père,

J'ai bien reçu votre lettre du 3 octobre et je vous en remercie.

Je prends tout à fait au sérieux votre demande, j'en informe par le même courrier la maison générale et selon l'avis que j'en recevrai nous procéderons ou non à la réunion.

Je propose que participent à cette réunion, si le principe en est retenu, Monseigneur Tissier de Mallerai et Monsieur l'abbé Marcille, peut-être aussi Messieurs les abbés Philippe Laguérie et François Pivert. ; cela vous sera confirmé dès que j'aurai l'accord de la maison générale.

Vous m'avez demandé l'adresse du monastère brésilien qui n'a pas suivi Dom Gérard. La voici :

Monastère da Santa Cruz - Sitio Providência - Rio Grandina 28600 NOVA FRIBURGO (Rio de Janeiro) - Brésil.

Je fais le nécessaire auprès du secrétariat de Fideliter pour que vous soit adressé un service de presse de la revue ainsi que les numéros spéciaux qu'il nous arrive d'éditer - tout particulièrement celui sur les sacres.

J'ai reçu le numéro trois de Forts dans la Foi et vous en remercie.

Je vous prie d'agréer, mon Père, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Abbé Paul AULAGNIER

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé Paul AULAGNIER

Tours, le 23 novembre 1988

Monsieur l'abbé,

J'ai été très heureux, dimanche dernier, d'avoir la visite-éclair de Mgr. Tissier de Mallerai, qui est passé pour me saluer. J'en ai profité pour lui dire combien j'aimerais que nous puissions étudier ensemble les raisons doctrinales qui justifient notre combat. Je le désire d'autant que je suis persuadé qu'il n'y a plus grand-chose qui nous sépare et que nous sommes engagés dans un dialogue de sourds faute d'une terminologie adéquate pour nous entendre.

Il y a quelque temps j'ai lu, de Newman, «Les Ariens du IVème siècle». Il m'a beaucoup éclairé car j'y ai vu comment les docteurs catholiques de ce temps s'étaient mutuellement anathématisés avant de se mettre d'accord sur l'«homousios» qui, faute de précision, n'était pas admis par tous. Mutatis mutandis, n'est-ce pas un peu ce qui se passe aujourd'hui entre nous ? Comment faut-il appeler ce pape, qui occupe légitimement le Siège de Pierre, mais qui n'en a pas l'autorité ? Depuis la fondation de l'Eglise, la chose ne s'était jamais rencontrée; à présent qu'elle est sous nos yeux, il faut bien forger un mot si nous voulons la désigner. C'est là, à mon sens, que réside la difficulté que nous avons pour nous entendre. Mais je me refuse à la croire insurmontable, surtout si chacun veut bien y mettre un peu du sien.

J'ai bien reçu vos lettres des 14/9 et 18/10 ; par contre la traduction de l'article de «Si Si, No No» que vous m'annonciez n'y était pas. S'il vous en reste une photocopie, j'aimerais prendre connaissance de l'argument qu'il développe sur l'obéissance. Je traite ce sujet dans le n° 4 de «Forts dans la Foi» qui est à la frappe.

Pour vous faire comprendre l'importance qu'il y a pour tous, mais pour les prêtres de la Fraternité en particulier, à trouver une justification doctrinale absolue de notre résistance, je me permets de vous poser deux questions qui m'ont été suggérées par la défection de Dom Gérard et des autres.

Pour les réintégrer dans leur pleine communion, ceux de la nouvelle église ne leur ont demandé que trois choses :

- la reconnaissance de la légitimité du pape Jean-Paul II,
- l'acceptation du Concile Vatican II interprété dans le sens de la tradition,
- la reconnaissance de la validité de la nouvelle messe et des nouveaux sacrements;

toutes choses que vous acceptez dans la Fraternité.

Voici mes deux questions : en se ralliant à la Rome actuelle Dom Gérard et les autres sont-ils entrés en communion :

a) avec la Rome catholique et Jean-Paul II vicaire du Christ ?
ou bien

b) avec la Rome de tendance néo-protestante et néo-moderniste et Jean-Paul II antichrist ?

Dans l'affirmative de a), puis-je vous demander pour quelle raison doctrinale refusez-vous de les imiter dans leur ralliement ?

Dans l'affirmative de b), en vertu de quel principe vous, qui soutenez la même doctrine, ne le seriez-vous pas ?

Surtout, Monsieur l'Abbé, je vous prie de ne pas vous offusquer de ces questions. En vous les posant, je ne me propose rien d'autre que de vous faire comprendre que dans le comportement de la Fraternité il y a certainement quelque chose qui n'est pas très au point, quelque chose qui m'échappe, mais quelque chose au sujet de quoi nous devrions pouvoir discuter amicalement. Je m'illusionne peut-être mais, jusqu'à preuve du contraire, je reste persuadé que nos divergences portent plus sur des expressions inadéquates que sur le fond.

Je souhaite que votre Supérieur général vous réponde affirmativement. Dans cette attente je vous assure, Monsieur l'abbé, de mes meilleurs sentiments.

Père N. BARBARA

FRATERNITE SACERDOTALE St PIE X Suresne, le 23 décembre 1988
DISTRICT DE FRANCE

M. l'Abbé Paul AULLAGNIER
au Révérend Père BARBARA

Mon Révérend Père,

Je regrette que mon secrétariat ait omis de vous adresser, dans mon courrier du 18 octobre, la photocopie de Si Si No No. Dans cet article se trouve une justification doctrinale, à mon point de vue parfaite, de notre attitude dans la crise de la Sainte Eglise. Je vous l'envoie ci-joint. Vous y trouverez toutes les réponses aux questions que vous me posez dans votre lettre du 23 novembre.

Je vous prie d'agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Abbé Paul AULLAGNIER

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé Alain LORANS
Directeur du Séminaire St Pie X
CH-Ecône 1908 RIDDES

Tours, le 17 juin 1988

Monsieur l'Abbé,

Je vous prie d'excuser la liberté que je prends de vous écrire, et de me faire la charité de me lire jusqu'au bout et de ne voir dans ma démarche qu'une tentative pour aider Monseigneur Lefebvre dans ce qu'il va entreprendre pour le service de l'Eglise.

Vous savez mieux que moi que les médias et de nombreux évêques s'emploient à l'envi à le déconsidérer et à le faire passer pour schismatique, dans le but évident d'effrayer les fidèles et de les détacher de lui et de la Tradition. Malheureusement, les propos de Monseigneur, du moins ceux qui sont rapportés par les médias, favorisent trop souvent ces calomnies.

Je comprends la répugnance qu'il éprouve à anathématiser, non pas les gens du Vatican, mais Jean-Paul II. Et pourtant, au regard de la foi, je ne vois vraiment pas comment il pourrait agir autrement, puisque le responsable de la «Rome de tendance néo-protestante et néo-moderniste», c'est bien lui, Jean-Paul II.

Aussi longtemps qu'un pape est pape, il faut lui obéir. Comme vous le savez, c'est surtout pour cette raison que saint Robert Bellarmin a rejeté l'opinion de Cajetan sur le pape hérétique. Le pape se dépose lui-même, dit-il, par le fait de son hérésie. En effet, s'il fallait le déposer (deponendus est), en attendant qu'il le soit, l'Eglise serait sous la conduite (donc dans l'obéissance) d'un hérétique, ce qui est absurde.

Puisque vous approchez Monseigneur, ne pourriez-vous lui faire comprendre qu'il dessert sa cause, qui est celle de l'Eglise, en insistant trop comme il le fait sur le refus qu'il a rencontré dans la désignation des évêques qu'il veut consacrer. (Jamais un inférieur n'a fixé de délai à son supérieur. N'appartient-il pas au supérieur d'en juger ?) De la même façon, il fournit des arguments contre lui en disant: «Je ne fais que continuer ce que l'on m'a appris durant toute ma vie.» Il est tellement facile de lui répondre qu'on lui a surtout appris à obéir et qu'il semble l'avoir oublié.

Au lieu de toutes ces raisons qui situent son combat au plan de sa personne ou de son oeuvre et le mettent aux yeux du grand public en état de révolte, ne pourriez-vous lui suggérer de se placer franchement au niveau de la défense de la foi ? Ne pensez pas que je doute que telle soit sa pensée, mais aussi longtemps qu'il ne l'exprime pas plus clairement et à l'exclusion de toute autre raison, avec le pape surtout, il se met nécessairement et dès le départ en état d'infériorité. Alors qu'au niveau de la défense de la foi, comme Monseigneur a pour lui toute la Tradition et la Vérité elle-même, qui est Notre-Seigneur, c'est Jean-Paul II qui se trouve mis au banc des accusés. Pour cela point n'est besoin qu'il fasse quelque éclat. Il lui suffirait de citer,

en les lisant même comme on fait pour le texte de quelqu'un d'autre, quelques-unes des nombreuses déclarations hétérodoxes de Jean-Paul II et d'affirmer calmement, avec son autorité d'évêque que, de telles propositions n'étant pas catholiques, il entend rompre publiquement avec leur auteur qui s'obstine à ne pas les rétracter. Et que, comme de telles propositions et bien d'autres détruisent l'Eglise en détruisant la foi, il va procéder à des sacres épiscopaux pour que l'oeuvre qu'il a fondée pour assurer le bien commun de l'Eglise puisse continuer.

Tout ne serait pas réglé pour autant, mais la partie serait gagnée. Le public saurait que le responsable de «la Rome de tendance néo-protestante et néo-moderniste», c'est bien Jean-Paul II. Le public apprendrait du même coup que si Monseigneur s'apprête à désobéir, c'est pour la seule raison qui l'autorise à le faire, quand le supérieur commande le péché. En imposant les réformes postconciliaires, le «pape» commande le péché; Monseigneur a engagé des pourparlers pour faire condamner ces erreurs doctrinales. Après de belles promesses, il doit se rendre à l'évidence: on traîne l'affaire en longueur dans l'attente de sa mort, laquelle règlera le différend au profit de la subversion. Se taire plus longtemps serait, pour lui, s'en faire le complice et favoriser le péché. Et voilà pourquoi au début de la cérémonie il tient à préciser que sa décision de conférer l'épiscopat ne correspond pas au «non serviam» de la révolte, mais au «quis ut Deus» des serviteurs de la Vérité, et la Vérité le libérera et nous avec lui.

Monsieur l'Abbé, une fois encore je vous prie d'excuser l'initiative que j'ai prise de vous écrire. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de le faire et voilà pourquoi je l'ai fait. Sachez que je prie et fais beaucoup prier pour Monseigneur.

Agréez, Monsieur l'Abbé, mes salutations bien respectueuses.

Père N. Barbara

P.S. Le mois passé, au Canada et aux U.S.A., j'ai donné des causeries sur ces problèmes. Je me permets de vous envoyer une photocopie du texte que j'ai distribué à mes auditeurs. Si jamais quelque chose vous choquait, je compte sur votre charité pour me le signaler; dans tous les cas ce n'est pas pour cela que je vous aurai envoyé mon texte.

2ème P.S. Au moment de fermer ma lettre, on m'apporte le «Figaro» de ce jour. Dans l'interview exclusive que lui a accordée Monseigneur je relève ce passage: «Je dirai que je reste fidèle à Jean-Paul II en tant qu'il est le successeur de Pierre, mais que je n'adhère pas à ses erreurs modernistes. Je désobéis à un pape moderniste pour obéir à Dieu et garder la foi catholique.» Vraiment, Monsieur l'Abbé, comment ne se rend-il pas compte qu'il est contraire à la foi catholique de parler des «erreurs modernistes du successeur de Pierre»? Car le pape n'est le successeur de Pierre que dans sa fonction officielle. Ce n'est tout de même pas en tant que successeur de Pierre qu'Alexandre VI avait des maîtresses! Si Monseigneur tient vraiment à faire cette déclaration, efforcez-vous d'obtenir au moins qu'il en supprime la première partie et qu'il se borne à dire: «Je désobéis à un pape moderniste

pour obéir à Dieu et garder la foi catholique.» Les fidèles comprendront qu'un pape moderniste est un pape «materialiter», qui n'a de pape que le nom.

Cette lettre à M. l'Abbé Lorans est restée sans réponse.

FRATERNITE SACERDOTALE

St PIE X

RICKENBACH

Mgr Tissier de Mallerais

au Révérend Père BARBARA

Rickenbach, le 11 octobre 1988

Je désire que cette lettre ne soit pas publiée, ni même en partie!

FRATERNITE SACERDOTALE

St PIE X

RICKENBACH

Mgr Tissier de Mallerais

au Révérend Père BARBARA

Rickenbach, le 13 octobre 1988

Révérend Père,

Vous m'avez demandé, au nom de la charité, de porter un jugement sur votre thèse présentée dans *Forts dans la Foi* nouvelle série n° 3. Je m'exécute et réponds méthodiquement aux points litigieux de votre étude, laissant de côté tout ce sur quoi je suis en plein accord avec vous et qui me paraît excellent: *les fruits de Vatican II* (p. 15-23), *les erreurs doctrinales de Vatican II* (p. 23-30), spécialement l'extrait d'article de l'abbé Lucien sur la liberté religieuse.

1. *«Le schisme bienvenu»* (p. 2-4)

Vous savez bien, mon Rév. Père, que Mgr Lefebvre et sa Fraternité n'ont pas fait schisme avec l'Eglise catholique le 30 juin (Cf le tract ci-joint)! La rupture, peut-être le schisme, existe depuis le Concile, c'est le schisme de l'Eglise conciliaire (mafia, système, idéologie, qui occupent, coiffent et empoisonnent l'Eglise depuis Vatican II); cette Eglise (sic) conciliaire est comme personnalisée en Jean-Paul II, que Mgr Lefebvre appelle *antichrist*, c.à.d. adversaire et contre façon de Jésus-Christ.

A cette secte organisée depuis plus de 20 ans en parallèle avec l'Eglise, comme une secte maçonnique, superposée à l'Eglise et à ses structures, Mgr Lefebvre n'a jamais

appartenu; le sacre du 30 juin n'est que le sceau final, la signature définitive apposée par l'évêque fidèle à l'acte de sa non-appartenance à cette secte, rien de plus.

Je pense que sur ce point, vous pouvez être d'accord que nulle rupture ni aucun schisme ne viennent du fait de Mgr Lefebvre ni des catholiques de la tradition !

2. «Les papes de Vatican II» (p.4)

Vous évoquez un Mgr Kursch. Je suppose qu'il s'agit de Mgr Blesius Sigebald Kurtz, évêque missionnaire en Chine, expulsé, mort en Allemagne vers 1975, qui resta effectivement fidèle à la tradition; mais vous m'accorderez que sa stature d'homme d'Eglise et de confesseur de la foi n'est pas aussi grande que celle de Mgr Lefebvre ou celle de Mgr de Castro Mayer, *salva reverentia*.

3. L'hérétique perd sa juridiction (p. 10)

C'est ambigu. L'hérétique formel et pertinace ne perd pas ipso facto sa juridiction; il faut d'abord que son hérésie soit déclarée par l'Eglise, de même que sa juridiction lui était donnée par l'Eglise, par un acte spécial et officiel. En outre dans le cas d'un pape, du fait que prima sedes a nemine judicatur, il faut bien attendre le jugement d'un pape subséquent (ex. cas d'Honorius) ou d'un concile oecuménique sur son hérésie et ensuite sur sa perte de juridiction éventuellement (Honorius ne fut pas déclaré «faux pape»!)

La raison de cette prudence nécessaire est que le théologien «privé» n'a pas compétence pour porter un jugement catégorique qui intéresse toute l'Eglise et va nécessairement à l'encontre d'un «fait doctrinal»: le pape élu est vrai pape! Si le théologien s'arroge un tel jugement catégorique de dire le pape hérétique il y aura autant d'opinions que de théologiens et ce sera la pagaille! Le théologien doit bien proposer son opinion, mais elle est sans valeur juridique tant que l'Eglise ne la fait pas sienne (ne serait-ce que par un consentement unanime des théologiens).

4.- Invalidité de la nouvelle messe. (p.30-31)

Il n'y a pas totale parité avec l'Ordinal de Cranmer. En effet dans l'ordinal la partie essentielle du rite a été changée substantiellement, au contraire dans le N.O.M. le rite essentiel (ici la forme) n'a pas été substantiellement modifié, mais seulement la manière de la prononcer (typographie ... qui influence sur l'intention du ministre, ainsi que tout ce qui entoure le rite essentiel (offertoire ...), ce qui influe aussi sur l'intention du prêtre dans un sens o.

Or, quand Léon XIII traite de l'intention au sujet des ordinations anglicanes, il précise: «Si ritus immutatur eo manifeste consilio 1) ut alius indicatur ab Ecclesia non receptus 2) utque id rapellatur quod facit Ecclesia ...» (Denz 3318). Vous ne pouvez affirmer catégoriquement ni (1) ni (2) du N.O.M. La promulgation par Paul VI, même entachée d'irrégularités, ne permet pas de dire «ritus ab Ecclesia non receptus»; de même la suppression de tout ce qui signifie la «factio Ecclesiae» dans le rite qui entoure la partie essentielle ne suffit pas à conclure que les novateurs ont voulu «repousser» ce que fait l'Eglise; ils ont très bien pu vouloir créer un rite équivoque, et cela correspond exactement à l'esprit des modernistes, un rite qui puisse servir de messe encore valide aux catholiques, et de Cène acceptable aux protestants !

J'accepte de poser un doute sur la validité du N.O.M., comme le fait Mgr Lefebvre, mais l'argument ne suffit pas à conclure catégoriquement à l'invalidité. Puis-je vous inviter, Rev. Père, à relativiser sur ce point votre jugement ?

5. Paul VI et ses successeurs sont-ils papes ? (p. 42-47).

Je fais la même observation que ci-dessus (n° 3) sur la perte de juridiction d'un hérétique formel et pertinace.

Le sensus fidei des fidèles répugne, il est vrai, à voir un vrai pape enseigner des hérésies, mais ce sensus fidei n'a pas la capacité de dire: «donc ce n'est pas un vrai pape» (Cf votre p. 42). J'ajouterai que non seulement pour la déclaration d'hérésie d'un pape, mais bien plus encore pour déclarer qu'il a perdu sa juridiction (son pontificat suprême), il faut le jugement de l'Eglise, et que notre jugement de théologien ne suffit pas ! Je me permets donc de vous demander de relativiser encore sur ce point votre jugement de théologien, c'est votre opinion de théologien, mais vous devez laisser à l'Eglise le soin de prononcer demain une sentence catégorique et autorisée sur l'éventuelle perte de la papauté par les papes conciliaires.

Espérant avoir rempli à votre égard, Révérend Père, un devoir de charité fraternelle, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux et l'assurance de mon dévouement religieux en Notre-Seigneur et NOTRE-DAME.

+ Bernard Tissier de Mallerais

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à Mgr TISSIER DE MALLERAI

Tours, le 15 Oct. 1988

Cher Monseigneur,

L'empressement avec lequel je vous réponds vous montre combien j'ai apprécié votre lettre du 11 courant reçue ce jour. En effet, il y a bien longtemps que je désire reprendre contact avec vous.

Avant tout autre chose, permettez que je vous rassure. Je n'ai nullement l'intention de me servir de ce que vous m'écrivez. Je n'ai pas davantage l'idée de vous blesser. Pour éviter toute fausse interprétation de leurs écrits, les anciens avaient l'habitude de préciser le sens des mots qu'ils allaient employer. Je voudrais les imiter. Qu'il soit bien entendu que s'il m'arrive de parler d'hérésie, de schisme, de désobéissance ou de péché, je n'ai aucunement l'intention de parler du for interne. Je ne m'occupe que des paroles, des écrits ou des actions pris objectivement, tels qu'ils apparaissent. Je dois le reconnaître, une erreur que nous avons commise plusieurs fois à l'Union pour la Fidélité a été de confondre les plans objectif et subjectif. De cela et de l'injustice qui en est résultée pour les personnes, pour Mgr. Lefebvre en particulier, j'ai tenu à réparer et je l'ai fait publiquement (Cf. «Nouvelle lettre aux abonnés de F.D.L.F.», p. 9)

Comme je viens de vous l'écrire, je ne veux pas vous blesser, pas plus que je veux toujours avoir raison, comme le prétendent ceux qui n'ont rien à répondre à mes arguments. Enfin, je ne me propose même pas de vous imposer mon point de vue sur les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Mon seul désir, qui ne date pas d'aujourd'hui, est d'arriver à décider ceux qui le peuvent à accepter le principe d'une rencontre sacerdotale, au cours de laquelle nous procéderions à une confrontation théologique sérieuse des justifications doctrinales de notre résistance. Vous faites partie de ceux qui le peuvent; vos anciennes fonctions dans la fraternité et votre travail sur l'infailibilité du magistère vous y ont prédisposé. De plus, votre caractère épiscopal vous fait désormais une obligation supplémentaire, en charité au moins, de favoriser une telle journée et d'y participer.

Contrairement à ce que vous m'avez écrit, il ne s'agit pas de vous faire dire **AVEC AUTORITE** que Jean-Paul II n'est pas pape. Ce que je voudrais vous décider à accepter, c'est de rechercher ensemble comment nous pourrions obliger Jean-Paul II à confesser clairement la foi ou à se démasquer davantage, ne serait-ce qu'en refusant de condamner les erreurs contraires que nous lui signalerions. Comment arriver à cela ? C'est là tout le but de la réunion que je propose.

Monseigneur, laissez-moi vous le dire aussi, la seule chose que je n'ai jamais admise, aussi bien de la Fraternité que de la nouvelle église, c'est le mépris avec lequel nous sommes traités.

Puisque je vous parle franchement, permettez que je vous rapporte ce que j'ai dit hier à Mgr Honoré, l'archevêque de Tours.

L'envoi du n°3 de F.D.L.F. et la lettre d'accompagnement que vous avez reçus m'ont valu déjà un assez volumineux courrier. Plusieurs évêques donnent l'impression d'être gênés par mes accusations publiques, qu'ils ne peuvent démentir, et plus gênés encore par la consultation déférente que constitue ma lettre. Je dois reconnaître que les sacres du mois de juin, pour employer leur jargon, les avaient fortement «interpellés». Parmi les lettres reçues, l'une d'elles me disait : «Il faudrait un entretien prolongé pour pouvoir reprendre avec vous cette question si importante.» Evidemment j'ai immédiatement répondu pour demander un rendez-vous. Une autre, de l'archevêque de Tours, celle-là, me donnait son numéro de téléphone personnel dans le cas où je voudrais l'appeler. Ce que j'ai fait sur le champ et, hier matin, Mgr Honoré est venu chez moi. Pendant plus d'une heure et demie j'ai pu lui dire tout ce que j'avais sur le cœur contre sa nouvelle église, qui n'est pas celle de Jésus-Christ. En repartant, il proposa de reprendre le dialogue. Désormais il sait d'expérience qu'ils n'ont pas en face d'eux quelques nostalgiques du passé ou quelques excités, mais des prêtres résolus qui, pour la défense de la foi, luttent contre les hommes d'Eglise en place qui tentent de la leur faire perdre. Par deux fois, il m'a dit son admiration pour ma force de conviction et pour la rigueur de mes raisonnements. La deuxième fois, me prenant par le bras, il a ajouté : «La place d'un homme comme vous est dans l'Eglise !» «Mais, lui ai-je répliqué, c'est que j'y suis, dans l'Eglise. Je ne l'ai jamais quittée et n'ai pas l'intention de le faire. Comme tout bon catholique romain, sachez que je suis papiste. Ce sont ceux qui nous changent la foi, qui ont fait schisme et qui, malgré les apparences, ne sont plus dans l'Eglise de Jésus-Christ.»

Comme vous le pensez bien, je ne vous ai pas raconté ces choses pour vous épater. Mais parce que j'ai la conviction que désormais des évêques de la nouvelle église ne peuvent plus nous mépriser comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Ils se rendent bien compte que non seulement nous sommes déterminés à tenir mais aussi que nous sommes capables d'exposer des raisons sérieuses, doctrinales, qui justifient et commandent notre résistance et auxquelles ils n'ont rien à répondre. Ceux parmi eux qui sont sincères ne peuvent pas ne pas réaliser aussi qu'un de leurs torts a été de nous mépriser. Me rendant compte qu'il en était, je me suis enhardi à lui dire : «Excellence, si j'avais été l'archevêque de Tours et vous, le Père Barbara, vous auriez eu ma première visite pastorale.» Il n'a rien répondu. Eh bien, cher Monseigneur, voici le pourquoi de ce que je viens de vous rapporter : serait-il possible, parce que nous divergeons sur certains points, que je ne trouve pas, chez ceux qui mènent le même combat que moi, la compréhension et l'ouverture au dialogue dont font preuve des évêques conciliaires ? Quod Deus avertat !

En vous remerciant une fois encore pour votre réponse je vous assure, cher Monseigneur, de ma prière et vous demande de m'accorder votre bénédiction.

Père N. Barbara

FRATERNITE SACERDOTALE

St PIE X

RICKENBACH

Mgr Tissier de Mallerais

au Révérend Père BARBARA

Révérend Père,

Merci de votre lettre du 15 octobre.

Pour l'instant, je regrette de ne pas pouvoir envisager la réunion que vous souhaitez. S'il ne s'agissait que de vous, et d'une réunion avec vous seul, qui n'avez jamais été membre de la Fraternité Saint Pie X, j'accepterais peut-être; mais me trouver avec les abbés Belmont et Lucien, ou d'autres qui ont quitté Mgr Lefebvre et la Fraternité, je ne puis pas l'accepter.

Voici la raison: ces abbés nous ont quittés, parce qu'ils ont jugé, au tribunal de leur science hautaine, que le pape n'était plus pape. Comme je me suis efforcé de vous le montrer dans ma lettre précédente, un tel jugement dépasse la compétence d'un théologien particulier; tant que ces abbés n'auront pas compris leur faute et admis en conséquence la sagesse et la prudence remarquables de Mgr Lefebvre, je continuerai à estimer leur défection comme un péché d'orgueil, et je ne veux pas discuter avec des orgueilleux.

Veillez agréer, Révérend Père, l'assurance de mon dévouement, et croire que j'ai bien sincèrement apprécié les regrets que vous aviez exprimés publiquement dans votre «Nouvelle lettre aux abonnés de F.D.L.F.»

Bien cordialement et respectueusement vôtre, en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

+ Bernard Tissier de Mallerais

P.-S.. Je dois venir à Tours le dimanche 20 novembre, si je puis vous saluer en passant, j'en serai heureux, mais pas de discussion théologique pour l'instant s.v.p! (Je célébrerai la messe à St. Grégoire, à l'occasion du 10^e anniversaire de sacerdoce de l'abbé Laureçon.

**FORTS
DANS
LA
FOI**

R.P. N. BARBARA

Tours, le 2 décembre 1988

à **Mgr TISSIER DE MALLERAI**

Monseigneur,

Permettez que je vous remercie une fois de plus pour votre visite éclair du 20 novembre dernier. Quand on est habitué à ne rencontrer qu'hostilité ou mépris vous ne sauriez croire le plaisir que l'on éprouve dès qu'on nous témoigne quelque sympathie.

Comme convenu je réponds à votre lettre. Excusez-moi de le faire avec retard, mais deux deuils successifs m'ont empêché de le faire plus tôt; mercredi dernier j'ai perdu le frère avec qui j'avais le plus d'intimité et demain auront lieu les obsèques d'un autre frère plus âgé. Je me permets de vous le dire pour les recommander à vos prières.

Comme je vous l'ai déjà expliqué, je suis convaincu qu'au plan doctrinal nous sommes engagés dans un véritable dialogue de sourds. C'est quasi inévitable puisque nous nous trouvons confrontés à une situation qui n'a aucun précédent. De ce fait nous ne pouvons bénéficier d'aucune expérience antérieure et il nous faut inventer un vocabulaire pour exprimer la nouveauté. Les anciens avaient connu des antipapes et de mauvais papes, les uns relâchés, d'autres mondains, fornicateurs, politiques, guerriers, mais des papes détruisant insidieusement et systématiquement la foi catholique, voilà qui ne s'était jamais vu. Nous, qui les subissons, comment devons-nous les appeler? Par leur élection canonique ils occupent légitimement le Saint-Siège, mais sont-ils papes pour autant? S'ils l'étaient vraiment ils seraient vicaires du Christ. A quel titre alors oserions-nous nous opposer à eux sans comprendre que du même coup nous nous opposerions à Celui qu'ils représentent? Comme certains nous pourrions éluder ce problème et nous persuader que l'essentiel, pour faire son salut, est de continuer à vivre

sa foi avec, en plus, pour ceux qui sont prêtres, le devoir d'aider les simples fidèles à la vivre aussi. Mais en pratique, la chose s'avère impossible. En effet, comment vivre sa foi catholique tout en résistant publiquement et avec obstination au pape et à tout l'épiscopat, et sur le point le plus grave qui soit, l'acceptation des décisions d'un concile oecuménique régulièrement promulguées?

Monseigneur, je n'ai pas l'intention de traiter ce problème ici; je ne l'ai évoqué que pour vous faire comprendre la raison qui me pousse à organiser la réunion dont je vous ai parlé. Or, à son sujet vous m'écrivez: «Une réunion ... avec les abbés Belmont et Lucien, ou d'autres qui ont quitté Mgr Lefebvre, je ne puis pas l'accepter.» Et vous m'en donnez la raison: «ces abbés nous ont quittés, parce qu'ils ont jugé, au tribunal de leur science hautaine, que le pape n'était plus pape.»

Cette détermination me choque; j'ai cru en trouver l'explication dans le dernier numéro de «Fidélité». Répondant aux arguments de Dom Gérard, Mgr Lefebvre rappelle la ligne de conduite qu'il a adoptée avec tous ceux qui l'ont quitté: «plus de relation, c'est fini.» Excusez-moi mais je ne puis m'expliquer un tel comportement. Je comprends que l'on soit amené à refuser certaines polémiques, surtout quand il s'agit de questions secondaires; mais pas pour des choses aussi graves que la justification doctrinale de notre résistance à l'autorité suprême, et encore moins quand il s'agit d'en discuter avec des personnes qui mènent le même combat que nous. Je prévois votre réponse, vous me l'avez écrite: «tant qu'ils n'auront pas compris leur faute et admis en conséquence la sagesse et la prudence remarquables de Mgr L., je continuerai à considérer leur défection comme un péché d'orgueil, et je ne veux pas discuter avec des orgueilleux.»

Monseigneur, je vous l'ai dit, je n'ai pas l'intention de vous blesser et je serais navré si quelque mot mal interprété pouvait vous indisposer et compromettre la réunion projetée. Ceci étant précisé, je croirais vous faire injure en vous dissimulant la vérité telle qu'elle m'apparaît même pour éviter de vous choquer. Or, la vérité en la circonstance, est que la condition que vous posez pour discuter avec ces abbés constitue une grave atteinte à la liberté de conscience. Le problème que les papes de Vatican II posent à la conscience catholique est un problème de foi. La solution que chacun de nous lui apporte en son âme et conscience, engage notre salut éternel. Comment, dès lors, affirmer a priori que «ces abbés ont jugé au tribunal de leur science hautaine, que le pape n'était plus pape»? Portant le même jugement qu'eux et subissant de ce fait le même ostracisme, je dois vous dire que votre jugement vous fait commettre une grave injustice, de bonne foi sans aucun doute, mais celle-ci ne peut justifier celle-là. Cette injustice résulte du fait que vous nous attribuez des intentions que nous n'avons jamais eues. Jamais nous n'avons prétendu «dire AVEC AUTORITE que Jean-Paul II n'est pas pape.» Comme tout bon chrétien nous savons qu'«UN TEL JUGEMENT dépasse la compétence du théologien privé comme de l'évêque particulier.» Mais, comme la vie continue malgré la confusion des esprits engendrée par Vatican II, vous conviendrez qu'il est de la compétence de tous ceux qui veulent agir moralement de justifier leur comportement par des raisons de foi. S'il en était autrement, il faudrait, ou bien cesser d'agir

et de penser, ou bien agir d'après les humeurs du moment, sans justification doctrinale, c'est-à-dire dans l'amoralité. Voilà pourquoi, en attendant que «l'Eglise, par un pape subséquent ou un concile oecuménique», se prononce AVEC AUTORITE, nous pensons que tout théologien et tout évêque a le droit et le devoir de justifier son comportement par des raisons de foi. Bien plus, notre résistance étant publiée, pour éviter le scandale, nous avons aussi l'obligation de faire connaître les raisons qui commandent notre résistance. En pratique, n'est-ce pas ce que nous avons tous fait, vous comme nous, par exemple pour la messe et la liberté religieuse ? Les jugements que nous avons portés sur elles atteignent, eux aussi, le promulgateur de la nouvelle messe et de Dignitatis humanae.

J'ajouterai même ceci. C'est parce que nous sommes conscients que nos jugements ne sont ni absolus, ni à l'abri de toute erreur que nous cherchons à les confronter avec les raisons de ceux qui, tout en menant le même combat, ne pensent pas comme nous. De plus, en agissant ainsi, le théologien privé manifeste clairement qu'il ne se prend pas pour l'Eglise et qu'il n'a en vue que le triomphe de la vérité.

Je veux espérer que ces quelques considérations vous engageront à revenir sur votre détermination. Dans le cas où vous penseriez devoir malgré tout maintenir l'exclusion de ces abbés, je n'abandonnerais pas pour cela mon projet de vous rencontrer avec quelques membres de la Fraternité.

Désirant mettre en pratique ce que je vous ai écrit plus haut, je relève le dernier paragraphe de votre lettre: «Je ne me reconnais aucune autorité pour vous faire reconnaître des erreurs et je doute même de jamais pouvoir vous faire admettre la position de Mgr Lefebvre. Mais je reste à votre disposition.» Eh bien, je vous prends au mot et d'autant plus volontiers que depuis longtemps je désire rencontrer quelqu'un capable de m'exposer correctement la position de Monseigneur et son bien-fondé doctrinal.

Au plaisir de vous lire, je vous prie de croire, Monseigneur, en mes sentiments bien respectueux en N.S. et N.D.

Père N. Barbara

FRATERNITE SACERDOTALE

St PIE X

RICKENBACH

Mgr Tissier de Mallerai

au Révérend Père BARBARA

Révérend Père,

Votre lettre du 2 décembre m'est bien parvenue.

Je suivrai l'exemple de Monseigneur Lefebvre qui, tout en reconnaissant qu'on

puisse poser un point d'interrogation sur la légitimité de ces derniers papes, estime hors de sa compétence et de sa mission (providentielle) de porter un jugement là-dessus. Comme lui, «je préfère tenir que Paul VI (ou JP II) est un vrai pape».

Notre combat est motivé par la destruction de la foi par la Rome néomoderniste, et cela suffit pour que nous gardions la messe, le catéchisme etc... de la tradition, et que Mgr Lefebvre sacre les évêques contre l'accord du Pape. Cela suffit, avec les lumières qui ont éclairé et les grâces de force qui ont poussé Monseigneur à poser cet acte.

Les théologiens peuvent discuter à volonté si la nomination des évêques par le pape est de droit divin ou humain, ils peuvent chercher à définir la situation de la Rome actuelle pour justifier d'une suppléance extraordinaire de la juridiction manquante pour sacrer ainsi les évêques, c'est leur affaire. Bien sûr il m'est permis, comme à vous, d'avoir ma petite idée, mais jamais je ne l'imposerais comme une vérité connexe à la révélation divine et susceptible d'être enseignée comme telle !

Pour moi, comme pour la plupart des catholiques fidèles, il suffit de reconnaître le cas de nécessité dans l'Eglise et la mission providentielle que Dieu a visiblement conférée à Monseigneur Lefebvre pour aller jusqu'à sacrer des évêques contre la volonté du Pape régnant.

Quand la Providence se choisit, de toute évidence, un instrument de ses desseins, il est du devoir de tout catholique qui en reçoit la conviction (foi humaine fondée quand même sur la foi divine) d'adhérer à ces desseins et à cet instrument.

Telle est à mon avis l'attitude de vraie sagesse ; à l'encontre de tous ceux qui veulent s'inspirer de conclusions plus radicales de la situation actuelle pour justifier notre résistance et les sacres. «Non plus sapere quam oportet sapere», tel est le conseil de la divine Sagesse, il est bon, soyons humbles.

Demain, je vous l'ai dit déjà, le Magistère de l'Eglise, avec son autorité, devra juger ces derniers papes de manière radicale : étaient-ils de vrais papes ? seulement matériellement assis sur le trône de Pierre, etc... ? Peut-être l'Eglise ne voudra-t-elle même pas trancher ainsi la question, se contentant, comme pour le cas de Libère et d'Honorius, de blâmer leur conduite, de les excommunier au besoin «post mortem», mais sans jamais dire que ce furent des antipapes ou des papes «materialiter».

Laissons cela à ceux qui auront mission pour juger de la sorte, et demeurons dans les limites de notre compétence et de notre mission. Cette mission est déjà si belle, et nous avons déjà tant de mal à y correspondre !

Veillez agréer, Révérend Père, l'assurance de mon dévouement religieux, en Notre-Seigneur et Notre-Dame, avec mes souhaits cordiaux de joyeux et saint Noël!

+ Bernard Tissier de Mallerai

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé Franz SCHMIDBERGER

Tours, le 26 sept. 1988

Monsieur le Supérieur,

Par Monsieur l'abbé Aulagnier vous avez appris mon désir de vous rencontrer. Je voudrais vous entretenir, entre autres questions, de la manière dont m'apparaît notre situation depuis les sacres du 30 juin et le ralliement de Dom Gérard

Il me serait agréable de vous parler aussi d'une démarche que j'aimerais faire auprès de Monseigneur Lefebvre.

Vous serait-il possible de me recevoir ? Où ? Si vous vouliez accepter, je me permets de suggérer Paris, Surins ou Tours car, avec mes infirmités, je me déplace plus difficilement qu'autrefois.

Pour vous permettre d'avoir un aperçu objectif de ma position doctrinale, je vous ai envoyé les trois derniers numéros de Forts dans la Foi qui sont les premiers depuis que j'en ai repris la publication.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Supérieur, mes meilleures salutations en Notre-Seigneur.

Père Noël BARBARA

FRATERNITE SACERDOTALE

St PIE X

RICKENBACH

M. l'Abbé SCHMIDBERGER

au Révérend Père BARBARA

Rickenbach, le 2 octobre 1988

Mon Révérend Père,

Votre lettre du 26 septembre m'est bien parvenue.

C'est volontiers que je vous rencontrerai. Pour le moment ce sera impossible étant donné deux longs voyages que je vais entreprendre dès la semaine prochaine outre-Atlantique. Mais au premier trimestre 1989, dès que je me rendrai en France, je vous ferai signe, pourvu que vous me garantissiez une totale discrétion pendant et après cette rencontre.

Je vous remercie des exemplaires de votre revue que vous m'avez envoyés.

Veillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mon dévouement en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Abbé Franz SCHMIDBERGER

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé Franz SCHMIDBERGER

Tours, le 17.12.88.

Monsieur le Supérieur,

Je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre du 2 octobre dernier puisque je vous savais absent d'Europe jusqu'à la fin de l'année. Je veux espérer que ma lettre ne précèdera pas trop votre retour pour ne pas se perdre dans tout le courrier qui doit vous attendre ; elle vous apporte mon accord total à la condition que vous posez pour nos entretiens, l'assurance de ma plus grande discrétion. Je veux espérer que, malgré les multiples occupations qui vont vous assaillir après une si longue absence, vous voudrez bien ne pas différer davantage notre rencontre.

Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai révisé le jugement que je portais sur Mgr. Lefebvre et sur les prêtres de sa Fraternité alors que je collaborais avec l'Abbé Barthe et M. Dumont. Je tiens à vous préciser que cette révision n'a pas été calculée. Elle s'est imposée à moi le jour où, ayant davantage étudié la question du magistère, du schisme et de l'hérésie, j'ai compris que vous pouviez être dans une erreur invincible. Alors, le désir que j'ai toujours eu de rencontrer, à défaut de Monseigneur, les principaux responsables de sa Fraternité, s'est accru en moi, et voilà qui vous explique mes démarches auprès de M. l'Abbé Aulagnier, de vous-même et de Mgr. Tissier de Mallerais.

Au sujet de cette rencontre, je voudrais vous rassurer. Non seulement vous pouvez compter sur ma discrétion, mais de plus, je voudrais que vous ne pensiez pas que je cherche à faire triompher quelque point de vue personnel ou même à avoir toujours raison. Ce sont ceux qui n'ont rien à répondre à mes arguments qui lancent contre moi de telles accusations. Ce que je cherche et très ardemment, c'est d'arriver à organiser une rencontre des principaux résistants à la subversion qui détruit la sainte-Eglise, en vue de confronter nos idées pour mieux coordonner nos actions. Si vous avez lu le n° 3 de ma revue, vous avez appris que je l'ai envoyé à tous les évêques de langue française, avec une lettre d'accompagnement. Contre toute attente, j'ai reçu d'assez nombreuses réponses et j'ai pu rencontrer certains évêques. Je puis vous assurer que chaque fois, à condition de ne pas se laisser embarquer dans des questions secondaires et de se cantonner dans les questions doctrinales fondamentales, ceux que j'ai rencontrés ont été

embarrassés, n'ayant rien à répondre à mes questions. Ils s'en sont toujours tirés en disant «il faudra que je revoie les textes». Je ne sais s'ils le feront, mais je me propose de les relancer.

Dans la rencontre que je vous propose, je voudrais que nous nous entraïdions pour trouver et mettre au point les raisons les plus solidement établies doctrinalement, pour justifier notre résistance à l'autorité suprême. Car, si les raisons que nous avançons ne sont pas établies doctrinalement, nous nous déconsidérons et même nous donnons des verges pour nous faire fouetter. Pour illustrer ce que j'avance, je joins à la présente la photocopie d'un article paru dans la «Libre Belgique» qu'un ami m'a envoyée. Vous verrez que cet article est susceptible d'impressionner ceux qui le lisent. Il le peut d'autant plus, vous le savez mieux que moi, depuis les sacres de juin dernier, le Vatican fait un gros effort pour détruire votre Fraternité en vous enlevant le maximum de prêtres et de fidèles. Dans ce but, il accorde, en paroles du moins, tout ce pour quoi les chrétiens résistent depuis le début. Alors, se disent les pusillanimes, à quoi bon résister puisqu'à présent on nous accorde tout ce qu'on demande. Si vous le désirez, par un de vos prêtres, faites faire un test parmi les fidèles de vos chapelles et vous verrez combien auront été capables de discerner le sophisme que fait l'auteur de l'article séduisant que je vous envoie.

Excusez, je vous prie, la longueur de ma lettre et, puisque nous sommes à la veille des fêtes de Noël, recevez, Monsieur le Supérieur, tous les vœux que je forme pour vous et pour votre Fraternité. Puissiez-vous, avec tous les vôtres, passer une bonne et sainte année et, si vous me permettez une petite malice qui se veut amicale, plus que jamais forts dans la foi.

Père N. BARBARA

FRATERNITE SACERDOTALE
St PIE X

Rickenbach, le 23 décembre 1988

M. l'Abbé SCHMIDBERGER

au Révérend Père BARBARA

Révérend Père,

Votre lettre du 17 décembre m'est bien parvenue et a retenu mon attention.

Néanmoins je ne désire pas entreprendre les discussion que vous souhaitez.

Notre résistance à l'autorité suprême n'a pas d'autres motifs que la foi catholique désertée par cette autorité et à maintenir coûte que coûte, sans que nous ayons à juger la situation canonique de la papauté.

Veuillez agréer, Révérend Père, l'assurance de mon dévouement sacerdotal en les Coeurs de Jésus et de Marie.

Abbé Franz SCHMIDBERGER

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé Franz SCHMIDBERGER

Tours, le 30 décembre 1989

Monsieur le Supérieur,

Dans le numéro 37 de la *Lettre aux Amis et Bienfaiteurs*, vous accusez de trahison les cinq prêtres d'Amérique du Sud qui ont quitté la Fraternité. Lorsque vous l'avez portée contre dom Gérard et ceux qui ont rejoint la nouvelle église au moment des sacres, cette accusation se justifiait puisqu'ils s'étaient rendus avec armes et bagages au destructeur de la foi, à celui qui «fait la guerre aux saints» depuis plus de vingt ans. De plus, cela montrait dans quel camp vous étiez : ce n'était pas celui de l'antichrist, puisque vous traitiez de traîtres ceux qui s'étaient ralliés à lui.

Portée contre les prêtres argentins, cette accusation est une calomnie. Un traître est celui qui abandonne une cause pour passer à l'ennemi. Or c'est par fidélité à la cause que nous servons qu'ils ont pris leur décision. Ils ne vous ont jamais caché leur conviction sur Jean-Paul II. Vous le savez fort bien, c'est parce qu'ils ne pouvaient plus supporter d'agir dans l'incohérence qu'ils ont quitté la Fraternité.

De plus, elle vous dessert grandement en autorisant toutes sortes de questions à votre sujet.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Supérieur, que, même dans votre Fraternité, votre loyauté à notre cause est mise en doute depuis longtemps déjà. Vous vous y seriez infiltré pour préparer le ralliement de vos sujets à la nouvelle église. Si votre comportement continue à défier l'orthodoxie, il ne pourra que renforcer ce soupçon et d'autres encore pourraient être contraints de prendre la même décision que les prêtres et les séminaristes des Etats-Unis et d'Argentine.

Sans partager ces soupçons, je suis bien obligé de me poser des questions. Vous savez combien de démarches j'ai tentées auprès de Mgr Lefebvre, de vous-même et des membres principaux de votre Fraternité en vue d'organiser une rencontre sacerdotale pour étudier les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. N'est-ce pas les idées qui mènent l'action ? Comment mener une action commune sans idées communes sur l'essentiel ? Ces idées ne sont pas à inventer; elles existent. Ce sont celles de l'Eglise. A nous de les étudier. Or, faut-il vous le rappeler, alors que certains des vôtres avaient accepté le principe de cette rencontre, après m'avoir abusé pendant des mois, vous avez mis un terme à nos espoirs en m'écrivant, le 23 décembre 1988 : «Je ne désire pas entreprendre les discussions que vous souhaitez. Notre résistance à l'autorité suprême n'a pas d'autres motifs que la foi catholique désertée par cette autorité et à maintenir

coûte que coûte, sans que nous ayons à juger la situation canonique de la papauté.»

C'est moi qui ai souligné la fin de votre phrase pour attirer votre attention sur l'énormité que vous avez écrite. Est-il possible qu'un prêtre, un Supérieur général, ne se rende pas compte de l'immoralité d'une telle affirmation ?

Pourriez-vous me citer, Monsieur le Supérieur, un seul moraliste catholique qui autorise la résistance publique et obstinée à quelque autorité que ce soit, a fortiori au Pape, quand cette autorité est dans son domaine ?

Comment expliquer pareil entêtement dans un comportement aussi aberrant ? Seriez-vous tenu par quelque engagement ? Votre obstination à n'en pas vouloir sortir pourrait le laisser croire.

Est-il possible que vous ne vous rendiez pas compte que l'illogisme de votre attitude conduit nécessairement au ralliement à la nouvelle église ? Est-il possible que vous n'avez pas encore compris que Monseigneur et vous-même êtes les meilleurs auxiliaires de la subversion ? Si Mgr Lefebvre n'avait pas existé, elle l'aurait inventé tellement il fait son jeu. Acceptez donc une bonne fois de faire devant Dieu un examen de conscience loyal. Demandez-vous qui est responsable du ralliement à la nouvelle église du père Augustin et de tout son monastère de Flavigny. De celui de dom Gérard et de toute l'abbaye du Barroux ? De celui du père de Blignières et de toute la communauté de Chéméré. Enfin, de tous ceux qui ont constitué la Fraternité Saint-Pierre. Quelle terrible responsabilité vous avez en tout cela !

Monsieur le Supérieur, ne pensez pas que je vous écris cette lettre pour vous accabler. Comme pour mes démarches précédentes, je n'ai d'autre but que de vous faire prendre conscience de la gravité de la situation et du devoir que vous avez de rectifier votre action dans le sens de la foi. Pour mieux exprimer ma pensée, je citerai en terminant le prophète Elie s'adressant au peuple d'Israël : «Jusques à quand serez-vous comme un homme qui boite des deux côtés ? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le; si Baal est Dieu, suivez-le aussi.» Si Jean-Paul II est pape, s'il est vraiment le Vicaire de Jésus-Christ, suivez-le. S'il est l'antichrist, ne le suivez pas, et reconnaissez publiquement qu'il n'est pas et ne peut pas être le Vicaire du Christ.

Puissent Marie, Mère de l'Eglise, et saint Joseph, son patron, vous obtenir de l'Enfant Dieu la grâce de comprendre et de faire votre devoir.

Je vous assure de ma prière.

Père N. Barbara

Cette lettre est restée sans réponse.

THE SOCIETY OF SAINT PIUS X
The District of the United States of America

Saint Louis, le 2 août 1989

M. l'Abbé François LAISNEY
District Superior

au Révérend Père BARBARA

Mon Père,

Après avoir parcouru votre magazine # 6, je me permets de vous demander de vous examiner vous-même : accepterez-vous d'ouvrir les yeux sur quelques distinctions élémentaires qui pourraient vous aider ?

1° / Distinction entre soumission et obéissance.

L'obéissance est une vertu morale, qui est donc dans le juste milieu entre un défaut (désobéissance : ne pas obéir à un ordre légitime) et un excès (servilité : obéir à un ordre illégitime). Il y a plusieurs sortes d'ordres illégitimes : a/ un ordre porté par quelqu'un qui n'est pas notre supérieur (ainsi lorsqu'un soldat obéit à l'autorité du commandant de l'armée ennemie, c'est un traître !); b/ un ordre porté par quelqu'un qui est notre supérieur légitime, mais pas dans le domaine de son autorité (par exemple, si les parents imposent un mariage à leur enfant lorsque celui-ci veut se donner à Dieu); c/ UN ORDRE PORTE PAR QUELQU'UN QUI DETIENT VRAIMENT L'AUTORITE LEGITIME, SI CET ORDRE S'OPPOSE A LA FIN MEME DE CETTE AUTORITE, ou si cet ordre s'oppose à un ordre d'une autorité supérieure (ce qui revient au même en fin de compte).

Dans le cas d'un ordre illégitime, on peut très bien garder LA SOUMISSION A L'AUTORITE, bien qu'on refuse d'obéir à cet ordre en particulier. La soumission à l'autorité, c'est cette disposition d'âme par laquelle on est PRET A OBEIR à tout ordre légitime.

En bref, la soumission est dans l'inférieur ce qui correspond à la possession de l'autorité dans le supérieur. L'obéissance est dans l'inférieur ce qui correspond au bon exercice de l'autorité dans le supérieur. Possession et bon exercice de l'autorité sont deux choses différentes dans le supérieur; soumission et obéissance sont deux choses différentes dans l'inférieur.

Lorsqu'un supérieur abuse de son autorité, l'inférieur doit refuser l'obéissance (qui ne serait que servilité, falsification de la vraie obéissance), cependant il ne doit pas refuser la soumission. Et le supérieur ne perd pas nécessairement la possession de cette autorité.

La Sainte Ecriture est pleine d'exemple d'abus d'autorité, et aussi d'exemples de servilité! Ne mentionnons que les serviteurs d'Absalon qui ont tué Amnon, le général Joab qui a causé la mort d'Urie selon l'ordre de David, les Israélites qui ont servi les idoles établies par Jéroboam... «Si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse.»

L'application de cette distinction très claire dans la crise actuelle est «claire comme de l'eau de roche» comme dirait mon père! La résistance de Monseigneur Lefebvre et de tous les bons prêtres est due aux ABUS d'autorité que font constamment le Pape et les évêques, elle n'implique pas le refus de la soumission. Nous demeurons soumis au Pape, bien que nous résistions aux abus de son autorité. Tant que nous gardons cette soumission intérieure, et acceptons son autorité lorsqu'il fait quelque chose de bien (l'exemple typique est la canonisation des Saints, tels que St. Maximilien Kolbe), il ne PEUT PAS nous «excommunier» valablement sans faute de notre part, car il a reçu son autorité «pour l'édification et non pour la destruction» (II Cor 13:10).

2° / Distinction entre validité et bonté.

Une action liturgique peut être valide tout en étant mauvaise, par exemple: un baptême administré dans une cérémonie donatiste: une Messe célébrée par un prêtre orthodoxe. Un baptême administré dans une cérémonie donatiste a toujours été considéré par l'Eglise comme valide, bien que «lié»: dû au fait qu'il y a un obstacle à la grâce à cause du schisme et de l'hérésie; lorsque un tel baptisé se convertit et rentre dans l'Eglise Catholique, alors l'obstacle est enlevé et il peut recevoir la grâce de son baptême. Il est évident qu'un tel baptême donatiste n'est pas bon, et qu'il NE FAUT PAS ALLER se faire baptiser par un hérétique ou schismatique (même si c'est valide) (sauf cas de danger de mort). Il en est de même pour la Messe d'un orthodoxe: elle est certainement valide, même plus que le N.O.M. Cependant à cause de la fausseté du signe, comme sacrement de l'Unité de l'Eglise (I Cor. X 17), l'Eglise a toujours interdit aux fidèles de recevoir la «Sainte Communion» en dehors de la «communio de la Sainte Eglise».

Dans la nouvelle Messe ainsi que généralement dans les réformes conciliaires, les modernistes ont fait attention à garder l'essentiel des sacrements (matière, forme) au moins en latin; mais ils ont infiltré leur poison AUTOUR dans les rites qui entourent le sacrement lui-même. La nature de ces rites, et leur fonction essentielle, est de préparer les âmes à recevoir le Sacrement: pour cela il est nécessaire qu'ils EXPRIMENT LA FOI CATHOLIQUE au sujet du sacrement en question (c'est vrai pour chaque sacrement). Or c'est justement là que les nouveaux rites (dans leur version originale elle-même, et combien plus dans les traductions-falsifications) pèchent: ils CACHENT LA FOI CATHOLIQUE, ils mettent la lumière sous le boisseau, et finalement l'étouffent et l'éteignent petit à petit.

Puisque le devoir de garder la Foi est donné à tous par Dieu Lui-même (Mc. 16:16), ni les évêques ni le Pape ne peut nous imposer quelque chose qui tende à nous la faire perdre: c'est là un abus de pouvoir, bien que cela ne soit pas nécessairement incompatible avec la possession de l'autorité.

En conclusion j'espère que vous ne garderez pas les yeux fermés sur ces deux petites distinctions simples qui vous auraient évité d'écrire ces innombrables «paroles inutiles» à tout le moins.

Que Dieu vous bénisse !

Sincèrement vôtre en Jésus et Marie.

Abbé François LAISNEY

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé François LAISNEY
Supérieur de district aux U.S.A.

Tours, le 11 août 1989

Monsieur l'Abbé,

Je réponds sans tarder à votre lettre arrivée hier pour vous témoigner l'intérêt que j'y apporte. Enfin, un prêtre de la Fraternité saint Pie X qui réalise le devoir impérieux qu'il a, avant de monter au saint autel, d'éclairer son frère qu'il croit dans l'erreur, et de plus qui manifeste sa bonne foi, dans le cas où lui-même serait dans l'erreur. J'ai toujours considéré le refus de la discussion comme le signe le plus évident de la mauvaise foi. Vous connaissez le proverbe: «de la discussion jaillit la lumière», et Jésus (Jn III, 20-21) nous a dit pour quelle raison les gens ont peur de celle-ci. Votre lettre montre que vous n'entrez pas dans cette catégorie. Je m'en réjouis.

Toute votre argumentation repose sur la double distinction que vous faites entre «la soumission et l'obéissance», «la validité et la bonté».

Commençons par la première. On pourrait la comparer à celle qui existe entre une puissance et son activité. En effet, la «soumission», de «submittere = se mettre dessous», indique un état, celui-ci pouvant être choisi librement ou imposé par la nature ou les circonstances. Dans tous les cas, celui qui est «soumis», c'est celui qui est «sous la domination d'un autre» auquel il doit, de ce fait, obéissance. L'obéissance est l'acte par lequel le «sujet» (de subjectus = soumis) reconnaît et manifeste sa soumission en exécutant les ordres légitimes de son supérieur.

Un ordre est légitime quand il émane d'un supérieur légitime (ayant autorité), qui commande dans le domaine de sa juridiction.

Quand un supérieur légitime n'est pas dans le domaine de ses attributions, ou quand il commande le péché, il commet un abus, et le subordonné n'a pas à lui obéir.

L'obéissance étant le fruit normal de la soumission, peut-on parler de soumission chez celui qui refuse d'obéir? Je ne le pense pas: le sens commun ne parle-t-il pas alors d'«insoumission»? En saint Luc (VI,46), Notre-Seigneur confirme cela quand il demande, à ceux qui le reconnaissaient pour Seigneur et ne lui obéissaient pas: «Pourquoi ne faites-vous pas ce que je vous commande?»

L'obéissance est une vertu morale. Les sujets peuvent y manquer par excès ou par défaut. Par excès, en faisant ce que le supérieur n'a pas commandé. Par défaut, en refusant l'ordre reçu. Dans les deux cas le sujet est fautif.

Y a-t-il des cas où un sujet n'est pas tenu d'obéir à son supérieur légitime? Saint Thomas en prévoit deux: «Lorsque le sujet ne lui est pas

soumis dans les choses qu'il lui commande, et lorsqu'un pouvoir plus élevé lui commande le contraire.» (II,II,Q.CIV,a.5)

Dans le premier cas, le subordonné peut refuser l'ordre. Dans le second cas, il peut s'adresser au supérieur majeur, mais son appel n'est suspensif de l'obligation d'obéir au supérieur immédiat que dans la mesure prévue par le droit. S'il y a urgence et si le droit ne prévoit pas la suspension, a fortiori s'il la prohibe, le recours n'est jamais suspensif de l'exécution.

J'en viens à votre deuxième distinction entre **la validité et la bonté**. Pour ma part, je n'ai jamais confondu ces deux notions. Si quelque part je vous en ai donné l'impression, ayez la charité de me le signaler pour que je me rétracte.

Dans la messe, il faut distinguer deux choses. L'une, essentielle, est constituée par les paroles de la double consécration; l'autre, importante mais secondaire, est constituée par le rite qui entoure la forme. La première vient du Seigneur, auteur des sacrements; l'Eglise n'a pas le droit de la changer. La seconde, instituée par la sainte Eglise, demeure en son pouvoir; elle a donc le droit de modifier les rites si elle le juge nécessaire. Au sujet de ce droit, la foi me rassure en me donnant l'assurance que jamais la sainte Eglise ne pourra promulguer un rite portant atteinte à la validité du sacrement ou à la foi des fidèles. **Ceci est de foi, le cardinal Seper l'a rappelé à Mgr Lefebvre en janvier 1979.**

Après le rappel de ces notions, je vous serais reconnaissant, Monsieur l'Abbé, de me faire savoir si elles sont de mon invention ou si elles expriment la doctrine catholique la plus traditionnelle. Les tenant pour conformes à l'orthodoxie, voici le raisonnement que je fais avec tous ceux qui admettent au plan naturel le principe d'identité et de non contradiction, au plan théologique l'enseignement du magistère.

1° - Pour ce qui est de l'obéissance, vous le savez comme moi, **la papauté est un pouvoir moral qui consiste uniquement dans la juridiction, c'est-à-dire dans l'autorité de l'évêque de Rome sur tous les fidèles catholiques** (qu'ils soient laïcs, prêtres, évêques ou cardinaux). Puisque vous admettez l'autorité des papes postconciliaires, comment justifiez-vous votre désobéissance ? Quel péché vous ont-ils commandé ? Lequel de leurs ordres était-il en dehors de leur juridiction ?

Je ne vous pose pas cette question pour vous tendre un piège, mais simplement pour vous faire réfléchir sur une difficulté qui, peut-être, jusque-là, vous a échappé, ou encore pour vous permettre de m'éclairer, car, pour ma part, je n'ai jamais perçu la ou les raisons catholiques que vous pourriez avoir pour justifier votre comportement au regard de la foi.

Par ailleurs, à supposer que, pour quelque raison qui m'échappe, vous ayez le droit de leur désobéir, cela reviendrait à dire que vous avez le droit de ne pas accepter leurs réformes. Or, vous ne vous contentez pas de cela. Tout en reconnaissant leur juridiction, donc leur légitimité, vous agissez comme s'ils n'étaient plus catholiques et avaient perdu leur juridiction, puisque partout, malgré leur défense, vous ouvrez des centres de

culte pour les remplacer, comme s'ils n'étaient plus là. Si vous pouviez m'éclairer sur ce point aussi, vous m'aideriez à revoir ma position à votre sujet.

2° - Pour les nouveaux sacrements, dont vous défendez la validité tout en contestant la bonté, je vous serais reconnaissant de m'éclairer également. Donc, pour vous, ces sacrements peuvent être valides, c'est à cause du rite qu'ils sont mauvais. Pour justifier votre comportement, vous l'assimilez à celui que commande l'Eglise au sujet des sacrements confectionnés par des hérétiques ou des schismatiques. Mais, voyons, quand l'Eglise interdit à ses fils de recevoir des sacrements d'un hérétique ou d'un schismatique, sa défense n'est pas motivée par les sacrements, elle est justifiée par l'état du ministre. Celui-ci, ayant quitté l'Eglise par son péché d'hérésie ou de schisme, n'a plus le droit d'administrer les sacrements de la foi. En les recevant de ses mains, le fidèle participe à son hérésie ou à son schisme. Il y a alors, comme on dit, *communicatio in sacris*. Dans le cas des nouveaux rites, puisque vous les tenez pour valides, vous les refusez donc à cause de l'hérésie (ou du schisme) de celui qui les administre, ou de celui qui les a promulgués.

A dire vrai, vous reprochez surtout à ces nouveaux rites de «**CACHER LA VERITE CATHOLIQUE**», de «**METTRE LA LUMIERE SOUS LE BOISSEAU**» pour, finalement, «**ETOUFFER ET ETEINDRE LA FOI PETIT A PETIT**». Monsieur l'abbé, à mon tour de vous demander de réfléchir à la gravité de vos accusations. Avez-vous réalisé qu'elles atteignent directement le Pape, dans sa fonction de pape, donc en tant que Vicaire du Christ ! Je sais bien que telle n'est pas votre intention; c'est pourtant ce que vous faites dans la réalité avec tous les membres de la Fraternité.

Enfin, relisez, Monsieur l'abbé, ce que vous m'avez écrit dans l'avant-dernier paragraphe de votre lettre, en vous rappelant la doctrine catholique sur ce sujet. Puisque, au dire de l'Eglise, **l'hérétique, même celui qui ne rejette qu'un seul dogme, est hors de l'Eglise**, en vertu de quel principe catholique pourriez-vous nier, ou seulement douter qu'**il n'appartient plus à l'Eglise catholique celui qui cherche à «IMPOSER QUELQUE CHOSE QUI TEND A LA FAIRE PERDRE A TOUS ?**

Je veux espérer, Monsieur l'Abbé, que vous aurez à coeur de me fournir les explications que je vous ai demandées pour m'éclairer sur la doctrine et sur l'orthodoxie de votre comportement.

Je vous salue bien fraternellement.

Nos cum prole pia benedicat Virgo Maria.

Père N. Barbara

P.S. Puisque vous avez adressé à vos parents et à M. l'abbé Aulagnier une copie de votre lettre, il serait équitable que vous leur envoyiez aussi une photocopie de ma réponse.

THE SOCIETY OF SAINT PIUS X
The District of the United States of America

Saint Louis, August 18th 1989

M. l'Abbé François LAISNEY
District Superior

au Révérend Père BARBARA

Dear Père Noël Barbara,

Je suis triste de lire votre lettre, et d'y voir le manque de logique (ce qui est souvent un signe d'aveuglement de l'esprit).

Il y a deux conditions requises pour qu'un ordre oblige (voir St. Thomas, IIa IIae, qu 104 a.5): commander dans le domaine de son autorité, ET en conformité avec les ordres du pouvoir supérieur. Tout pouvoir humain est subordonné: il y a dans tous les domaines une ligne d'autorité, au sommet de laquelle il y a Dieu. La conformité avec les ordres du pouvoir supérieur se prend souvent du côté de la fin: quand on délègue une autorité, on donne un pouvoir EN VUE D'UNE FIN. Si quelqu'un use de son pouvoir d'une manière contraire à la fin pour laquelle il l'a reçu, son ordre est par là-même un abus de pouvoir.

Ainsi donc, l'excès d'obéissance n'est pas «en faisant ce que le supérieur n'a pas commandé», mais bien plutôt en faisant ce qu'il a commandé quand il donnait en abusant de son pouvoir un ordre illégitime! Voir les exemples dans la Bible (Absalon commandant à ses serviteurs de tuer Amnon, David commandant à Joab de causer la mort d'Urie, etc...) Le nom de ce vice est: «SERVILITE».

Les ordres des Papes Post-conciliaires, demandant d'accepter l'oecuménisme moderne, la nouvelle liturgie, etc... tendent (sic) à la diminution de la Foi, et ainsi à long terme (=pas immédiatement, par un acte directement contraire à la Foi, mais par étouffement de la Foi) à la perte de la Foi (parce que les âmes ne seront pas préparées à résister aux assauts des protestants ou des modernistes au sens strict). Les fruits de ces réformes sont là pour prouver qu'elles tendent à une perte générale de la Foi, petit à petit.

De tels ordres sont contraires au but même de leur autorité, et donc il est légitime de ne pas les suivre.

Non seulement il est légitime de ne pas les suivre dans ces réformes, mais il est un devoir de charité de venir en aide aux fidèles qui nous demandent de les aider à garder la Foi, en leur donnant les Sacrements, le Catéchisme, etc... en conformité avec la tradition de la Sainte Eglise. D'où les prieurés, chapelles, etc... Maintes fois, Monseigneur Lefebvre a bien expliqué que c'est cette raison de charité, et de DROIT des fidèles à recevoir les Sacrements et l'enseignement, etc... en conformité avec la Tradition qui nous donnent une juridiction de suppléance, cas par cas (= non pas habituelle, comme le serait une juridiction déléguée), bien que ces cas sont les cas généralisés du fait que la crise elle-même est généralisée.

Quant aux Sacrements, votre conclusion est inexacte: le seul point que je conclus du parallèle avec les sacrements confectionnés par les hérétiques ou schismatiques est la possibilité d'avoir des sacrements VALIDES desquels les fidèles DOIVENT s'abstenir pour des raisons extérieures au sacrement lui-même. Dans le cas de ces hérétiques ou schismatiques, la raison en est la condition du ministre; dans le cas des nouveaux rites, la raison en est ces nouveaux rites eux-mêmes, qui causent la confusion dans la Foi des fidèles.

Il n'est pas nécessaire que celui qui cherche à imposer quelque chose qui tend à faire perdre la Foi le fasse DANS CE BUT: la chose qu'il cherche à imposer tend à faire perdre la Foi; mais la personne qui l'impose peut ne pas rechercher ce but (cette personne est alors dans l'erreur, mais il est présomptueux de conclure au fait qu'elle n'appartienne plus à l'Eglise. Le Bon Dieu sonde les coeurs. Laissons Lui le jugement: nous aurons assez à rendre compte pour nous !

Que Dieu vous bénisse !
Sincèrement vôtre en Jésus et Marie.

Abbé François LAISNEY

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé François LAISNEY
Supérieur de district aux U.S.A.

Tours, le 1er octobre 1989

Monsieur l'Abbé,

Voici bientôt trois semaines que votre lettre attend une réponse. Ne voyez dans ce retard aucune indifférence à votre endroit; la raison de ce retard est toute simple, votre courrier est arrivé au moment où j'étais accaparé par la rédaction du n° 7 de Forts dans la Foi. J'en suis libéré depuis hier et je vous écris dès aujourd'hui.

Une fois de plus permettez que je vous complimente très sincèrement pour la preuve que vous donnez et de votre bonne foi, et de votre zèle sacerdotal pour éclairer un confrère qui ne pense pas comme vous. Je ne dis pas que vous êtes le seul prêtre de la Fraternité S.Pie X à posséder ces qualités, je dis simplement que vous êtes le premier, à ma connaissance, à les manifester. Et, comme dit saint Augustin en parlant des miracles, «une chose se remarque d'autant plus qu'elle est plus inaccoutumée».

J'en arrive à votre réponse du 18 août. Vous connaissez le proverbe: «quod gratis affirmatur gratis negatur» Pourriez-vous me dire en effet en quoi je manque de logique dans ce que je vous ai écrit. S'il s'agit de ma conduite, mon illogisme a dû se manifester par un comportement en opposition avec les principes que je vous ai exposés; si vous pensez à mon argumentation, c'est que vous y avez remarqué quelque défaut dans le raisonnement.

Personne n'étant juge dans sa propre cause, je compte sur votre charité pour me signaler ce manquement. En attendant permettez que j'exerce à votre endroit ce devoir de la charité fraternelle.

Vous me renvoyez à S. Thomas en me répétant le texte que j'avais pris la peine de transcrire. Excusez-moi de vous le demander brutalement, mais l'avez-vous seulement compris, ce texte ? Vous n'en donnez pas l'impression, à moins que vous vouliez ergoter à la manière rabbinique pour nier l'évidence. Reprenez la somme et lisez tout cet article 5. Vous verrez que le pouvoir supérieur dont parle ici s. Thomas en citant s. Augustin est «celui du proconsul par rapport au curial ou de l'empereur avec le proconsul». Tous les moralistes vous diront qu'il n'est jamais permis d'en appeler à Dieu contre son supérieur quelqu'il soit, **à moins que le supérieur ne commande le péché**. Ce dernier cas est le seul où **il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes**. Dans toutes les autres situations, c'est-à-dire aussi longtemps que le supérieur ne commande pas le péché, l'Apôtre est formel, Dieu ayant institué toute autorité, quiconque résiste aux autorités résiste à Dieu qui les a établies.

Dans les exemples de la Bible que vous me citez : David, Absalon, Joab, tous ont commandé le péché; il ne fallait pas leur obéir puisque, en ces cas, ils n'avaient pas l'autorité.

Pour la soumission due aux papes postconciliaires, la doctrine n'est pas différente. N'avez-vous jamais lu en saint Matthieu la promesse du Seigneur à Pierre ? **«Quodcumque** ligaveris super terram erit ligatum et in coelis» A quel titre mettez-vous des limites là où le Maître n'en a pas mises ? Je devine votre réponse ou plutôt je la lis dans votre lettre : «leurs ordres sont contraires au but même de leur autorité.» Si les mots ont un sens, vous voulez dire que ces papes commandent le péché. Je suis d'accord avec vous si vous voulez bien préciser la nature de ce péché. Et là, n'avez pas peur d'appeler un chat, un chat, et leurs ordres des péchés contre la foi.

Excusez-moi d'insister, mais j'y suis obligé pour vous faire remarquer les contrevérités que vous m'avez écrites dans tout le paragraphe quatre de votre lettre : «Les ordres de ces papes (...) tendent à la diminution de la foi, et ainsi à long terme (=pas immédiatement ... mais...).» A moins que vous n'ayez totalement oublié le traité de la foi, vous savez comme moi que c'est cette vertu théologique qui nous commande de refuser les nouveautés de Vatican II. Pour accepter la doctrine de Dignitatis humanae, le fidèle doit au préalable rejeter la foi exigée par Quanta cura; de même pour l'oecuménisme et le salut des non-catholiques. Puisque c'est la foi théologique qui nous ordonne de refuser ces enseignements, c'est bien la preuve que ces enseignements sont en opposition de contradiction avec cette vertu. Leur acceptation ne fait donc pas perdre la foi à long terme mais dès leur acceptation. Voilà la seule raison qui commande notre résistance aux papes de Vatican II, leurs ordres entraînent à pécher contre la foi.

Au lieu d'écrire : «De tels ordres sont contraires au but même de leur autorité», la foi catholique m'oblige à affirmer que «de tels ordres manifestent que leurs auteurs sont dépourvus de l'autorité qu'ils devraient avoir.» N'est-ce pas pour cette raison que depuis le début, avec Monseigneur et tous vos confrères, vous êtes entrés dans la résistance ? Comme tous les gens de bon sens vous avez dit avec raison : «ils n'ont pas **le droit** de nous imposer cela.» Qu'est-ce à dire **«ils n'ont pas le droit»** sinon **«ils n'ont pas l'autorité»**

Parfaitement car, s'ils avaient l'autorité, ils auraient le droit pour eux. Or ils ne l'ont pas. Ergo...

Ce serait vous faire injure, Monsieur l'abbé, que de penser que vous ne partageriez pas ce raisonnement. Ni Monseigneur Lefebvre, ni M. l'abbé Aulagnier, ni aucun de vos confrères ne l'ont jamais réfuté. S'il était faux il devrait leur être facile de me le montrer.

Comment expliquer alors que vous ne vous y ralliez pas ?

Je suis navré, mais je ne peux pas ne pas me rendre compte qu'en vous donnant la vraie raison je vais vous blesser. Comment faire ? Dieu m'en est témoin, je ne veux pas vous blesser pour le plaisir d'avoir raison, mais parce que seule cette blessure peut vous être salutaire; seule elle peut vous faire sortir du scandale que vous donnez à l'Eglise et du tort que vous faites à la résistance catholique. Ayez, je vous prie, la simplicité de continuer à me lire et, si vous remarquez que je me trompe, ayez la charité de me le montrer mais autrement que par quelque affirmation gratuite. Personnellement Dieu m'a fait la grâce d'être toujours ouvert à toutes les critiques justifiées que l'on veut bien m'adresser.

Je suis donc persuadé que nous sommes tous d'accord sur le raisonnement et sur la conclusion qui en découle aussi normalement que nécessairement : **les papes postconciliaires n'ont pas le droit de nous commander leurs nouveautés parce qu'ils n'ont pas l'autorité pour cela**. Mais normalement cela est de leur compétence. Je ne vais pas vous apprendre que tout ce qui touche au dogme, à la morale, aux rites liturgiques et à la discipline est du domaine du pape. Or tout ce que nous refusons concerne la discipline, les rites liturgiques et la foi; tout ce que nous refusons est donc bien de leur domaine. C'est donc dans leur domaine qu'ils n'ont pas l'autorité pour commander ce qu'ils devraient pouvoir nous commander puisque, excusez-moi de le redire, Notre-Seigneur n'a pas mis de limites à leurs pouvoirs en dehors de l'orthodoxie, c'est-à-dire du péché. Eh bien, **voilà la raison pour laquelle vous refusez la conclusion**. Vous êtes subitement pris de vertige en constatant que, si dans leur juridiction ces papes n'ont pas l'autorité, c'est qu'ils n'ont pas la papauté. Alors, ne pouvant nier la conclusion qui s'impose, vous refusez le raisonnement en inventant n'importe quoi.

Rappelez-vous, Monsieur l'abbé, avec votre Supérieur et vos confrères, vous avez commencé par affirmer qu'un concile, qui se veut pastoral, peut enseigner l'Eglise universelle sans engager son infailibilité.

Vous avez affirmé que l'enseignement officiel du magistère ordinaire peut contenir des erreurs et que, de ce fait, ce magistère demeure l'autorité malgré les erreurs qu'il enseigne avec opiniâtreté depuis plus de vingt ans.

Vous avez affirmé qu'il est légitime de reconnaître l'autorité du pape régnant et de la bafouer publiquement et avec obstination en refusant ses ordres formels et ses censures.

Vous avez refusé la nouvelle messe et les nouveaux sacrements en prétextant qu'ils faisaient perdre la foi et lorsque le cardinal Seper a interrogé votre Supérieur sur ce point précis, il s'en est tiré «en normand» au lieu de manifester ses convictions et de confesser la foi.

Vous-même ergotez sur l'obéissance par peur d'avoir à vous soumettre à cette autorité que vous reconnaissez pourtant comme étant toujours l'Autorité légitime.

Sans vous en rendre compte, je le souhaite, avec ceux de votre Fraternité et ceux qui vous suivent, vous êtes devenus une cause de scandale au moins pour les fidèles de la nouvelle église, et vous avez endossé une très grande responsabilité dans le ralliement à la nouvelle église de Dom Gérard, du Père de Blignièrès et des autres.

Avant de terminer, je voudrais réfuter une objection qui pourra vous venir à l'esprit tant elle est classique dans votre Fraternité; la voici. Non, ces papes n'ont pas l'autorité pour nous commander ce que nous refusons puisqu'ils nous commandent le péché. Mais on ne peut pour autant conclure qu'ils ont perdu la papauté. Cette objection manifeste l'ignorance théologique de ceux qui la formulent; jugez-en par vous-même d'après l'exemple que voici. Supposez que, comme David avec Joab, Jean-Paul II vous commande d'empoisonner Mgr Lefebvre ou de commettre quelqu'autre péché que vous voudrez mais ni contre la foi, ni contre l'unité de l'Eglise. Vous refuserez ses ordres en lui rappelant qu'il n'a pas l'autorité nécessaire pour vous les donner. En vous commandant le péché, Jean-Paul II fait incontestablement une faute grave et perd la charité. Mais, même privé de charité, il appartient toujours au Corps de l'Eglise; dans son encyclique *Mystici Corporis*, Pie XII le rappelle : «Car toute faute, même un péché grave, n'a pas de soi pour résultat – **comme le schisme, l'hérésie ou l'apostasie** – de séparer l'homme du Corps de l'Eglise.» Ce qu'il vous commande ainsi, Jean-Paul II vous le commande en tant qu'homme, non en tant que pape. Sans doute il est pape et cette qualité rend sa faute plus grave, comme celles d'Alexandre VI, si vous voulez, qui se doublaient de sacrilège. Avec les papes postconciliaires, il en va tout autrement. C'est en tant que papes qu'ils ont promulgué leurs nouveautés, c'est dans l'exercice officiel de leur magistère universel qu'ils prétendent nous imposer des choses que la foi nous interdit d'accepter. Si l'on en croit l'enseignement traditionnel rappelé par Pie XII, ayant péché contre la foi, ils se sont séparés du Corps de l'Eglise, «ils se sont suicidés spirituellement», pour reprendre l'expression du cardinal Journet. **Comment, séparés du Corps de l'Eglise, ces papes peuvent-ils encore en être la tête ?** Avec eux, nous nous trouvons devant un fait sans précédent dans toute l'histoire de l'Eglise. Officiellement ils occupent «légalement» le Saint Siège. Séparés du Corps de l'Eglise par leur péché, ils ont perdu l'Autorité pontificale. En attendant que l'Eglise se prononce officiellement sur leur déchéance, comment faut-il les appeler ? Certains ont inventé l'expression de «papes materialiter»; vous pouvez en inventer une autre. **Le fait est qu'ils sont papes sans l'Autorité pontificale.** Cela, nous avons l'obligation de le dire d'abord parce que c'est la réalité et aussi parce que nous devons être capables de justifier doctrinalement notre résistance pour ne pas scandaliser ceux qui nous voient résister.

Comme je vous l'ai déjà dit, permettez-moi de le répéter, je recherche des prêtres qui aient le courage de montrer à votre fondateur qu'il dessert la cause qu'il prétend servir. Les dirigeants de l'église officielle sont pour l'oecuménisme; si vous aviez été candidats ils vous auraient acceptés à Assise. C'est dans cet esprit qu'ils ont accepté ceux qui nous ont lâchés pour les rejoindre; je n'ai pas à vous dire ce qu'ils vont devenir. C'est ce que vous deviendrez demain si vous acceptez d'être reconnus par la Rome moderniste.

Je veux espérer, Monsieur l'abbé, que vous aurez à coeur de me répondre. Sachez que je suis toujours à votre disposition pour vous donner toutes les justifications et toutes les explications qu'il vous plairait de me demander. Dans quelques jours, vous sera envoyé le n° 7 de «Forts dans la Foi». Vous y lirez ce que je dis pour établir que Jean Paul II est moderniste. Là encore, dans le cas où vous penseriez que je tire une conclusion qui ne sort pas des prémisses, vous voudrez bien me le signaler en m'exposant vos raisons contraires. J'envoie ce numéro à Mgr de Castro Mayer et je vais lui écrire pour lui rappeler ce qu'il a déclaré, le jour des sacres, à Ecône, devant des témoins qui l'ont répété: «Non, cet homme (Jean-Paul II) n'est pas le pape.»

Soyez assuré, Monsieur l'abbé, de mes meilleurs sentiments. Et nos cum prole pia benedicat Virgo Maria.

Père N. Barbara

P.S. Je compte sur votre loyauté pour envoyer photocopie de cette réponse à vos parents et à M. l'abbé Aulagnier, ils y ont droit et moi aussi.

THE SOCIETY OF SAINT PIUS X
The District of the United States of America

St. Louis, 17 octobre 1989

M. l'Abbé François LAISNÉY
District Superior

au Révérend Père BARBARA

Cher Père Barbara,

Merci de votre lettre du 1er Octobre. Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir: c'est malheureusement la raison pour laquelle vous ne voyez pas votre propre manque de logique. Dieu veuille que vous ouvriez les yeux et arrêtez de répandre vos pamphlets qui ne font que détruire les âmes !

Je n'ai jamais nié que les Papes récents ne demandent des actes peccamineux, car ce qui mène à la diminution de la Foi ne peut pas ne pas être peccamineux. Le point précis que je fais est que de tels ordres n'obligent pas, NON PAS PAR DEFAUT D'AUTORITE dans le sujet, par manque d'ordination à la fin ultime de leur autorité : ce manque se trouve dans l'objet de leur ordre, non dans le sujet qui ordonne. Je dis donc qu'ils abusent d'une autorité qu'ils ont; vous, vous dites qu'ils singent une autorité qu'ils n'ont pas !

En effet, un abus d'autorité peut s'exercer non seulement en commandant dans un domaine où on n'a pas reçu l'autorité, mais aussi en commandant dans un sens opposé au but pour lequel on a reçu l'autorité. C'est ce que dit St Thomas dans son article de la somme : ce but étant le commandement du Chef Supérieur.

Votre illogisme se trouve précisément dans ce passage illégitime de la proposition : «ils n'ont pas le droit de nous imposer cela», à la proposition «ils n'ont pas l'autorité.» On pourrait dire : ils n'ont pas reçu l'autorité pour cela, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas reçu l'autorité du tout. Ils l'ont reçue, oui, mais pour un autre but que la diminution de la Foi !

Il me semble surprenant qu'un homme comme vous ne comprenne pas que l'autorité ne fait pas le droit (ce serait du pur volontarisme : le chef le veut, donc c'est !). Je dirai : pas même Dieu lui-même ne commande cela ! En effet, faire ce que Dieu commande est bon **NON PAS SEULÉMENT** parce que Dieu le commande, mais bien **à** Dieu le commande parce que c'est objectivement bon. Il y a certes une bonté dans la soumission au supérieur, et surtout dans la soumission à Dieu; mais, non seulement ce n'est pas la seule bonté dans un acte d'obéissance, mais encore ce n'est pas la principale bonté d'un tel acte: un chef qui ne commanderait que pour prendre plaisir à l'obéissance de ses subordonnés serait un vrai tyran; un chef sage et intelligent au contraire commande ce qui est objectivement bon même avant d'être commandé. L'autorité ne fait donc pas le droit; elle est là pour affermir le droit, pour le soutenir et le venger, non pas pour le faire. Ce n'est que dans ce qui est **EN SOI** indifférent que l'on peut dire que l'autorité fait le droit: par exemple, conduire sur la droite est en soi indifférent, mais si le code de la route l'impose, alors c'est bon pour le pays où ce code fait loi; il est évident qu'une autorité qui imposerait sans cesse des choses en soi indifférentes abuserait!!!

Il me semble aussi que vous faites de l'«angelisme». Les Anges ne peuvent pas être illogiques; vous prenez les hommes comme s'ils étaient des Anges (en cela vous êtes illogique, et ne leur ressemblez pas !).

Parce que l'homme peut être illogique, il est possible qu'il adhère à deux idées qui sont **EN SOI** incompatibles, tant qu'il ne voit pas cette incompatibilité. Ainsi St. Thomas avait des idées inexactes sur l'Immaculée Conception, ses idées étaient **EN SOI** incompatibles avec la Vraie Foi, et pourtant il avait cette Vraie Foi et ces idées en même temps. Ainsi en est-il de ceux qui ne voient pas l'opposition essentielle entre les enseignements de Vatican II avec la Tradition; et il y a de telles gens ! trop !

Je crois que ce qui est dit ci-dessus devrait suffire pour vous faire voir votre illogisme: votre conclusion, à savoir, que les Papes récents ne sont pas papes, ne tient pas. Vous devriez donc au moins avoir un doute sur sa valeur; et si vous parvenez enfin à avoir ce doute, alors vous devez le résoudre en faveur de celui qui possède l'autorité.

Il est malhonnête et absolument faux de dire: «N'est-ce pas pour cette raison que depuis le début, avec Monseigneur et tous vos confrères, vous êtes entrés dans la résistance ?» **VOUS-MÊME**, au début, n'enseigniez pas ces thèses ! Personne que je connaisse ne les enseignait au début des années 70. Cette thèse, que je sache, n'a fait son apparition qu'aux alentours de 1975.

Si vous ne voyez pas votre illogisme, il n'est pas besoin de répondre à cette lettre, mais bien plutôt d'aller prier dans la chapelle ! Je prie pour que le Bon Dieu vous donne la grâce d'ouvrir les yeux.

Que Dieu vous bénisse !
Sincèrement vôtre en Jésus et Marie.

Abbé François LAISNEY

Devant tant de suffisance et d'incohérence, j'ai préféré ne plus répondre et mettre un terme à ce dialogue de sourds. Je laisse au lecteur le soin de constater sur pièces lequel d'entre nous manque de logique et aboutit à l'absurde, M. l'abbé François Laisney, "District Superior", ou le Père Barbara.

FORTS
DANS
LA
FOI

R.P. N. BARBARA

à M. l'Abbé Philippe LAGUERIE

Tours, le 11 octobre 1990

Monsieur l'Abbé.

Merci d'avoir accepté de prendre sur votre temps pour me rencontrer à Paris, mercredi prochain, le 17 octobre. Je vous confirme mon arrivée, non pas en gare d'Austerlitz, mais en gare de Montparnasse, à 11h.25. Le TGV de Tours arrive à Montparnasse. Ne connaissant pas cette gare, je vous serais reconnaissant, si vous le pouvez, de venir sur le quai.

Je joins à la présente quelques pages qui vous précisent ma position doctrinale. Seule la présentation est changée et je veux espérer qu'elle pourra dissiper des malentendus. J'ai pensé que leur lecture facilitera notre entretien et vous permettra de mieux comprendre ce que je voudrais obtenir de vous. Soyez rassuré, absolument rien d'extraordinaire. **Je voudrais simplement que vous m'obteniez de rencontrer des personnes de votre Fraternité avec lesquelles j'aimerais m'entretenir d'une question qui me paraît très grave.**

Excusez-moi de venir ainsi vous déranger. Je sais combien vous êtes occupé. Mais le Père Vallet disait : si vous voulez quelque chose, adressez-vous aux personnes occupées; les autres n'ont jamais le temps.

Au plaisir de vous revoir. Oremus pro invincem.

Père Barbara

EGLISE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET

12 octobre 1990

M. l'Abbé Philippe LAGUERIE

au Révérend Père BARBARA

Mon Père,

Je reçois à l'instant votre lettre et le dossier joint, que j'ai lu tout de go, en entier. La forme est nouvelle, attrayante, bien argumentée et surtout les comparaisons intéressantes.

Le fond n'apporte rien de nouveau, mis à part votre ralliement personnel à la thèse Guérard, déjà bien connue elle-même. Je suis heureux de l'apprendre.

Mais, en ayant déjà beaucoup parlé avec vous, avec ses défenseurs de la 1ère heure (Lucien - Belmont - Guépin -) et de la dernière heure (Blignières) il ne m'apparaît absolument pas utile que nous recommencions.

Je transmets votre dossier à mes supérieurs. Puisqu'après tout mon rôle se bornerait à vous mettre en relation avec eux... ils en seront saisis.

Il est donc inutile de venir à Montparnasse où donc je ne vous attendrai pas. (Je reste sur la joie de vous rencontrer...!)

Si mes supérieurs manifestent le désir de vous rencontrer je ferai très diligemment la commission.

Je vous assure de mes prières en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Abbé Philippe Laguérie

La lettre qui suit a été adressée à tous les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, après l'envoi du n° 11 de Forts dans la Foi à chacun. Ce numéro et cette lettre ayant été traduits en leurs langues respectives, les prêtres de la Fraternité établis dans les pays de langue anglaise et espagnole les ont également reçus.

* * *

FORTS DANS LA FOI

Tours, le 23 février 1991

Monsieur l'Abbé,

Je vous ai adressé le n° 11 de *Forts dans la Foi*; je veux espérer que vous l'avez reçu et qu'il a retenu votre attention. C'est au sujet de son contenu que je vous écris, vous priant d'avoir la charité de lire ma lettre et de me répondre. Qu'il soit bien entendu qu'en vous écrivant, je n'ai pas l'intention de vous embarrasser.

L'originalité de ce numéro 11, vous l'aurez remarqué, est dans la distinction signalée en p. 45. En effet, je ne crois pas me tromper en affirmant que les divisions, qui ruinent l'action de la résistance catholique et scandalisent aussi bien nos fidèles que ceux de la nouvelle église, proviennent surtout de la confusion de ce qui aurait dû être clarifié et qui ne l'a pas été.

Si vous voulez bien y prêter attention, vous verrez que cette distinction est capitale. Elle peut mettre fin à nos divisions, permettre l'accord doctrinal de tous sur le minimum imposé par la foi (je l'ai résumé dans la conclusion, p. 13, 14.) et conférer à notre résistance l'efficacité recherchée.

Au sujet de cet accord, permettez-moi de vous citer la recommandation de saint Paul aux Corinthiens; elle nous concerne, me semble-t-il, tout

spécialement. «Je vous exhorte, mes frères, par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à tenir tous un même langage, et à n'avoir point de schismes parmi vous, mais à être tous bien unis dans un même esprit et dans un même sentiment» I Cor I, 10.

Comment tenir tous un même langage ? Comment n'avoir point de schismes parmi nous ? Je ne vois qu'un moyen, la concertation avec pour guide la fidélité à la doctrine certaine de l'Eglise.

A l'occasion du procès honteux que la Licra fit à Mgr Lefebvre Jean Madiran avait écrit : (je cite de mémoire) «les gouvernements totalitaires ont remplacé la concertation par la répression.» Il en a toujours été ainsi quand ceux qui détiennent la puissance se trouvent dans l'incapacité de justifier leurs décisions.

Pour qu'on ne puisse pas nous reprocher un tel arbitraire, nous devons favoriser la concertation. Ma lettre n'a pas d'autre but que de l'amorcer.

En vous envoyant le numéro 11, je vous ai livré ma pensée sans aucun déguisement. En retour, acceptez-vous de me dire franchement ce que vous pensez :

1°- du problème qui est à l'origine de notre résistance ? Etes-vous d'accord avec ma manière de le poser (p.7) ? Dans le cas contraire, comment le voyez-vous ?

2°- de la solution que nous donne la foi ? Acceptez-vous le raisonnement que j'ai fait en partant du texte de saint Paul aux Romains (p.10-12) ? Dans le cas contraire, où se trouve la faille ?

3°- de la réponse que j'ai faite à l'**objection courante** (p. 12-13). Vous paraît-elle satisfaisante ? Dans le cas contraire, sur quel principe vous appuyez-vous pour justifier l'objection ?

4°- de la concertation. Etes-vous partisan d'une rencontre sacerdotale pour traiter ces problèmes fondamentaux ? Comment la voyez-vous ?

Je termine ma lettre par une anecdote instructive. J'ai souvent rencontré des évêques en charge. Les deux dernières rencontres étaient avec Mgr Honoré, archevêque de Tours, et Mgr Hardy, l'évêque de Senlis. Avec chacun d'eux j'ai eu une discussion de deux heures. A la fin de ces entretiens j'ai demandé à chaque prélat : «*Excellence, vous savez que je suis pour la Tradition. Parmi les doctrines les plus traditionnelles que je défends, il y a la soumission filiale au Souverain Pontife. Si, conscient de cette obligation, je résiste tout de même aux ordres formels des papes de Vatican II, vous devez bien comprendre que, à mon âge surtout, je dois avoir des raisons de foi, autrement je ne résisterais pas. Puisque vous appartenez à la conférence épiscopale, ne pourriez-vous pas obtenir de vos collègues qu'ils désignent deux ou trois des leurs ou de leurs théologiens, afin que nous examinions à la lumière de la doctrine certaine de l'Eglise les raisons qui justifient notre résistance ? Il se peut que nous soyons dans l'erreur et, pour vous, Excellence, cela ne doit pas faire de doute autrement vous nous auriez rejoints dans notre combat. Etant donné que nous avons une âme à sauver, ma demande, je veux l'espérer, ne laissera pas indifférents les Pasteurs que vous êtes.*» Evidem-

ment, les deux évêques ont dit oui mais, après plus d'un an et une lettre de rappel, la conférence épiscopale s'est bien gardée de donner suite à ma demande. Ce refus de la concertation, chez les louangeurs du dialogue, nous donne la mesure de leur bonne foi pour ne pas dire de leur foi tout court.

Excusez-moi, Monsieur l'Abbé, d'avoir pris votre temps. Je compte sur votre esprit sacerdotal pour me faire la charité d'une réponse. Dans cette attente, je vous adresse mes meilleures salutations en Notre-Seigneur et Notre-Dame.

Père N. Barbara

FORTS
DANS
LA
FOI

Tours, le 2 Août 1991
en la fête de S. Alphonse

A leurs Excellences

- + Mgr Bernard Tissier de Mallerais
- + Mgr Richard Williamson
- + Mgr Alfonso de Galarreta
- + Mgr Bernard Fellay

A Messieurs les Abbés

Paul AULAGNIER, du district de France
Alain LORANS, de l'Institut S. Pie X
Michel SIMOULIN, du Séminaire d'Ecône

Excellences, Messieurs les Abbés,

Le 8 février dernier, je vous ai envoyé ainsi qu'aux prêtres de votre Fraternité le n° 11 de la revue *Forts dans la Foi*. Quinze jours plus tard, je vous ai adressé une lettre explicative, qui vous disait la raison de mon envoi et vous posait quelques questions pour engager un dialogue. Je serais surpris d'apprendre que quelque chose a pu vous blesser tant dans le n° 11 que dans mon courrier. Après plus de six mois aucun d'entre vous n'a daigné me répondre.

Aujourd'hui, je viens une fois de plus pour attirer votre attention sur la gravité de la situation et sur le risque que vous prendriez si vous vous enfermiez dans un silence méprisant.

Si vous voulez bien reprendre ma lettre du 23 février, vous verrez que je ne vous demande rien de plus qu'une concertation en vue de faire cesser nos divisions et d'arriver à un accord de principe sur l'essentiel, le pape.

Avec votre permission, je vous signale une anomalie qui semble vous échapper. La plupart des fidèles, qui ne peuvent reconnaître le *Vicaire du Christ* dans celui que vous appelez l'*antichrist*, n'ont à leur disposition que les chapelles de votre Fraternité. Par le fait de nos divergences sur cette question de foi, vous mettez ces fidèles dans l'obligation de se priver des sacrements ou de les recevoir au cours de messes célébrées en union avec celui qui détruit la foi. Serait-il possible que leur cas vous laisse indifférents ? C'est parce que je ne peux me résoudre à admettre cette éventualité que je tente cette dernière démarche.

Que Saint Alphonse de Liguori que nous fêtons aujourd'hui vous inspire de répondre favorablement à ma demande de dialogue.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Excellences, Messieurs les Abbés, mes bien respectueuses salutations en Notre-Seigneur.

Père Noël Barbara

FRATERNITE SACERDOTALE

Rickenbach, le 17 août 1991

St PIE X
RICKENBACH

Mgr Tissier de Mallerais

au Révérend Père Noël BARBARA

Révérend Père,

Votre lettre du 2 août attendait mon retour de Campos et d'Afrique... je vous réponds pour ne pas être goujat à votre égard mais j'aimerais vous rappeler que les fidèles qui refusent d'assister à nos messes ou de recevoir de nous les sacrements, parce que nous reconnaissons l'autorité du Pape Jean-Paul II (ce qu'eux refusent d'admettre), que ces fidèles sont soutenus par vous-même dans leur position, et que c'est donc vous qui êtes le responsable de leur privation des sacrements !

Vous savez parfaitement que le combat de Mgr Lefebvre et de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X ne s'est jamais fondé sur un jugement sur la juridiction des papes récents, mais sur le combat de la foi. Nous ne changerons pas de position, c'est à vous d'adopter la nôtre, la seule catholique ! Ce sera l'Eglise du XXIe siècle, par la bouche d'un pape ou d'un concile, qui jugera de la légitimité de ces «papes vermoulus» de la fin du XXe siècle.

Veillez agréer, Révérend Père, l'expression de mon religieux dévouement en Notre-Seigneur et Notre-Dame.

+ Bernard Tissier de Mallerais

FORTS
DANS
LA
FOI R.P. N. BARBARA

Tours, le 3 septembre 1991
en la fête de Saint Pie X

à S.E. Mgr B. TISSIER DE MALLERAIS

Excellence,

Les supérieurs et les prêtres de votre Fraternité ont adopté à mon endroit la politique du silence méprisant. Seul, vous aurez fait exception à cette consigne qui bafoue totalement l'ordre formel du Seigneur (cf. Mt V, 22-23).

Malgré le contentement que m'a donné votre réponse, je dois vous avouer qu'elle m'a surpris. En effet, votre manière de régler l'anomalie signalée dans ma lettre est plutôt expéditive : «Vous ne pensez pas comme nous. Vous avez tort. A vous de changer.» Ne croyez-vous pas qu'il conviendrait au moins d'esquisser un essai de justification du bon droit de votre position ? Puisque c'est elle qui pose un problème à la conscience catholique de ces fidèles, vous leur devez de la justifier au regard de la doctrine catholique ou au moins de leur dire où ils peuvent trouver cette justification.

Contrairement à ce que vous m'écrivez, le problème qui nous occupe n'est pas celui de la légitimité des papes de Vatican II; c'est celui de leur autorité. Sont-ils, oui ou non, les vicaires du Christ ? Ont-ils, oui ou non, Son Autorité ? Vous conviendrez, je pense, que ce problème est un problème de foi. N'est-ce pas le pape régnant qui est la règle prochaine de la foi des croyants ? La résistance à son autorité, au dire de S. Paul, n'attire-t-elle pas la malédiction de Dieu sur ceux qui résistent à ses ordres formels ?

Oui, ces questions sont toutes des questions de foi. La réponse qu'on y apporte conditionne le salut éternel.

Puisque vous m'y contraignez, je vais vous confier que, sans préjuger de la sentence qui a été rendue et qui demeure le secret de Dieu, je suis très inquiet pour le salut éternel de Monseigneur Lefebvre. Ne pensez pas que mes craintes proviennent de ce qu'il n'était pas d'accord avec moi. Mon inquiétude à ce sujet résulte de ce que je ne vois pas comment concilier son comportement, celui des prêtres et des fidèles qui le suivent en confiance, avec la doctrine la plus certaine de l'Eglise. Ce qui m'inquiète aussi c'est que, en dehors de ses adulateurs, votre fondateur n'a jamais accepté d'écouter seulement quiconque ne pensait pas exactement comme lui. Réalisez, je vous prie, qu'en continuant à refuser toute concertation sur ces questions de foi, ses fils, à mon sens, ne peuvent qu'aggraver la responsabilité qu'il a endossée devant Dieu.

Excellence, je termine. Il est évident que nous divergeons sur des questions qui conditionnent notre éternité. Un de nous deux est nécessai-

rement dans l'erreur, c'est-à-dire hors de la voie du salut. Pour vous, je le conçois sans peine, ce ne peut être que moi. Puisque vous avez eu la bonté de m'assurer de votre religieux dévouement en Notre Seigneur et Notre Dame, je ne doute pas que, vous le demandant en leurs noms, vous aurez la charité de m'éclairer et de me montrer, autrement que par quelque affirmation gratuite, que c'est bien vous qui êtes dans la vérité de la foi et qu'en conséquence c'est moi qui dois adopter votre position.

Avec mes remerciements pour votre amabilité, je vous prie d'agréer, Excellence, mes salutations les plus respectueuses.

Père Noël Barbara

FRATERNITE SACERDOTALE
St PIE X
RICKENBACH

Rickenbach, le 10 septembre 1991

Mgr Tissier de Mallerai

au Révérend Père BARBARA

Mon Révérend Père,

Votre dernière lettre, du 3 septembre 1991, m'est bien parvenue. Je ne désire empêcher personne de penser ce qu'en conscience il pense de voir penser de la légitimité (ou de l'autorité) des papes conciliaires. Je ne voue par conséquent personne à l'enfer parce qu'il pense que Jean-Paul II n'est pas pape ou que son autorité est en tout inopérante. Je reconnais que la question est grave et digne d'étude, et qu'elle est susceptible de controverse entre théologiens.

Mais ce que je n'admets pas, c'est qu'on fasse de la réponse négative à la question un principe indispensable de notre résistance à la Rome conciliaire. Ce que je n'admets pas, c'est qu'on encourage des fidèles dans leur attitude de refus de recourir aux prêtres qui reconnaissent Jean-Paul II comme pape. Ce que je n'admets pas, c'est qu'un théologien particulier veuille imposer son opinion, alors que visiblement il est prématuré d'attendre sur ce point le jugement de l'Eglise. Ma position est simple : «non plus sapera quam oportet sapere».

Veillez agréer, Révérend Père, l'assurance de mon religieux et cordial dévouement en Notre-Seigneur et Notre-Dame.

+ Bernard Tissier de Mallerai

FORTS
DANS
LA
FOI

Tours, le 1er Octobre 1991

R.P. N. BARBARA

à S.E. Mgr TISSIER DE MALLERAIS

Excellence,

Votre lettre du 10 septembre est arrivée alors que je prêchais une retraite en Italie, aux disciples de Mgr. Guérard des Lauriers. Voilà qui vous explique mon silence.

Excusez-moi, Excellence, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Elle est pourtant non seulement «grave et digne d'étude» mais capitale. Elle conditionne notre salut éternel. Le pape Boniface VIII a été on ne peut plus formel à son sujet : «*Porro subesse Romano Pontifici omni humanæ creaturæ declaramus, dicimus, definimus et pronunciamus omnino de necessitate salutis*» (Denz. 469).

Après le rappel de cette doctrine irréformable que vous semblez ignorer, je veux espérer que vous comprendrez pourquoi, ceux qui ont la foi catholique, «font de la réponse à cette question un principe indispensable de notre résistance à la Rome conciliaire.»

Au fait, Excellence, cette «Rome conciliaire» dont vous parlez, qu'est-elle exactement pour vous ? Celui qui préside à cette «Rome conciliaire», est-il, oui ou non, le Vicaire du Christ ? S'il l'est, je ne vois pas comment échapper à la condamnation de Boniface VIII. S'il ne l'est pas, il faut le dire pour ne pas scandaliser ceux qui nous voient résister. N'oublions pas que Jésus a maudit les fauteurs de scandale. Enfin, si dans votre Fraternité vous n'arrivez pas à régler ce problème, en vertu du principe catholique «*melior est conditio possidentis*», vous devez cesser sans tarder toute résistance puisque, au jugement de Boniface VIII, l'insoumission au Pontife Romain compromet le salut éternel et de plus, c'est Saint Paul qui l'affirme, elle attire sur vous la malédiction de Dieu (Rom. XIII).

Excusez-moi, Excellence, mais cette question étant de foi n'est pas «susceptible de controverse entre théologiens». Le seul point susceptible de controverse, celui pour lequel je ne cesse de solliciter des dirigeants de votre Fraternité une concertation, c'est la qualité des papes de Vatican II. Et je m'étonne qu'à ce jour, même votre Excellence, ne semble pas comprendre l'urgence de cette étude qui conditionne «notre résistance à la Rome conciliaire». Si cette question n'était pas une question de foi, jamais nous n'encouragerions les fidèles qui refusent «de recourir aux prêtres qui reconnaissent Jean-Paul II comme pape» tout en bafouant publiquement son autorité.

Excellence, je ne veux en rien vous manquer de respect, mais comment ne pas relever cette contre-vérité : «Ce que je n'admets pas, c'est qu'un théologien particulier veuille imposer son opinion».

A moins que vous ne soyez devenu totalement amnésique, vous ne pouvez ignorer que, de l'origine de notre résistance à nos jours, un seul théologien particulier (si l'on peut ainsi l'appeler) a imposé brutalement son opinion sur ces papes, sur leur nouvelle messe et sur leur concile, c'est votre fondateur. Auriez-vous oublié sa déclaration du 8 novembre 1979 ? Il l'a faite sans même consulter ceux qui depuis le début menaient le même combat. De plus, profitant de l'autorité que lui donnait son épiscopat, il l'a imposée à tous, se séparant publiquement des amis de la veille qui ne l'acceptaient pas et de ses propres fils, qu'il expulsa de sa Fraternité au mépris des exigences de la justice la plus élémentaire. Je regrette de devoir vous rappeler ces faits, mais je ne puis laisser passer une telle énormité qui fausse totalement la vérité et qui a empoisonné toute notre résistance.

Excellence, en terminant je vous renouvelle ma demande de dialogue. Je vous en prie, usez de votre influence pour obtenir de vos collègues dans l'épiscopat et de vos supérieurs, non qu'ils se rangent à notre position mais qu'ils acceptent de participer à une concertation théologique pour justifier DOCTRINALEMENT notre résistance catholique aux papes de Vatican II. Vous ne pouvez l'ignorer, il s'agit là d'une question de foi; elle conditionne notre salut éternel et celui des fidèles qui nous suivent en confiance.

Que Saint Rémi, que nous fêtons aujourd'hui, vous obtienne la lumière et le courage de la foi afin que cesse au plus tôt le scandale d'une résistance que vous continuez sans aucune justification doctrinale catholique.

En vous assurant de ma prière, je vous prie d'agréer, Excellence, mes salutations les plus respectueuses en Jésus, Marie et Joseph.

Père Noël Barbara

FORTS
DANS
LA
FOI

Tours, le 23 juillet 1991

R.P. N. BARBARA

à M. l'abbé Licinio RANGEL
CAMPOS R.J. Brésil

Révérénd Confrère,

J'apprends que vous vous apprêtez à recevoir la consécration épiscopale. Je m'en réjouis, car les fidèles ont besoin d'évêques catholiques. Mais je viens vous supplier, pour l'amour de l'Eglise et de votre âme, de recevoir cette consécration, non seulement d'une manière valide, mais aussi d'une manière licite, pour autant que nous puissions agir licitement en l'état actuel de l'Eglise.

Pour que votre consécration «*sans mandat apostolique*» vous soit conférée dans toute la licéité possible, il est indispensable que, dans une déclaration publique préalable, vous reconnaissiez que ce défaut de mandat

apostolique résulte, non de quelque révolte ou de quelque esprit schismatique de votre part, mais du fait que, depuis la promulgation de *Dignitatis Humanæ*, les occupants du S. Siège sont dépourvus de l'Autorité pontificale. De ce fait, ils ne peuvent ni vous accorder, ni vous refuser *le mandat*.

Je m'excuse d'insister, Révérend Confrère, mais une telle déclaration est absolument nécessaire pour éviter jusqu'à l'apparence d'un sacre schismatique. Vous ne pouvez pas l'ignorer, les ennemis qui vous observent ne manqueront pas de déclarer par toutes les médias que vous vous êtes excommunié.

Dans un article paru dans *La Libre Belgique* du 28-XI-1988, Deleclos, franciscain, s'appuyant sur le fait que Mgr Lefebvre n'avait jamais dénoncé l'Autorité de Jean-Paul II, a montré que cet évêque et ceux qui le suivent s'étaient, d'eux-mêmes, excommuniés. «*Leur refus de participer à l'eucharistie du pape et leur refus de toute célébration faite selon le missel et les rituels promulgués par Paul VI (manifestent) que leur «différend» touche l'eucharistie qui est précisément le fondement et le signe de l'unité et de la communion. N'étant plus en communion de foi et de sacrement avec l'évêque du lieu, ni avec le successeur de Pierre, Mgr Lefebvre et ceux qui le suivent ont quitté la communauté de l'Eglise catholique universelle et se sont eux-mêmes excommuniés.*» Ce raisonnement est théologiquement exact si Jean-Paul II est formellement pape.

Je veux espérer que vous comprendrez la raison de ma démarche. Je vous en supplie, ne renouvelez pas l'erreur de Mgr Lefebvre qui, avant de sacrer ses quatre prêtres, refusa de déclarer que les papes de Vatican II étaient dépourvus d'Autorité. Vous devez savoir que Don Antonio était partisan d'une telle déclaration. Le jour du sacre, à Ecône, il déclarait sans se cacher «nous n'avons pas de pape! nous n'avons pas de pape!» Voici ce que m'a rapporté, en présence de plusieurs témoins, M. l'abbé Paul SCHOON-BROODT, de Steffeshausen en Belgique. Le jour du sacre, avec une partie de la délégation allemande qu'il accompagnait, il était allé voir Mgr Lefebvre pour lui dire combien ils avaient été déçus de ne pas l'avoir entendu dénoncer, avant les sacres, la perte d'Autorité de Jean-Paul II. Mgr. Lefebvre lui répondit : «Les prêtres de Campos me l'avaient demandé. C'est vrai, nous n'avons pas de pape. Mais, une telle déclaration, nous ferait perdre trop de fidèles.»

Par ce même courrier, je vous envoie le n° 11 de *Forts dans la Foi*, ainsi qu'une lettre adressée à plusieurs confrères. Je veux espérer que vous me ferez la charité d'une réponse.

Avec l'assurance de ma prière, veuillez agréer, Révérend Confrère, mes salutations bien respectueuses.

Père N. Barbara

Cette lettre à M. l'Abbé Rangel est restée sans réponse.

Forts dans la Foi

Revue trimestrielle de catéchèse catholique
Directeur : Père Noël Barbara
Rédaction - Administration : 16 rue des Oiseaux
B.P. 5901 - 37059 TOURS Cedex
Téléphone : 47.39.52.73
Tarif d'abonnement pour un an :
Abonnement normal : 120 F (étranger : 135 F)
Abonnement de soutien : 250 F
Abonnement pour étudiants et ecclésiastiques : 80 F
Le numéro : 35 F
C.C.P. Ass. Forts dans la Foi 2677 - 38 D Nantes
Imprimerie : Les éditeurs conseils associés
Commission paritaire : n° 63025
SIRET : 309 019 545 00032
Dépôt légal : 1er trimestre 1992